



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

RAPPORT DE PRESENTATION

4. JUSTIFICATION DES CHOIX

approuvé le 25 février 2020

Les Développeurs Associés



étudesactions
développement urbain, territorial et social



Transae
Assistance & Expertise

Réalisé avec le soutien de :



SOMMAIRE

1	Préambule : du projet de SCoT arrêté au SCoT approuvé.....	4
2	Introduction	7
3	La démarche prospective engagée par la Maurienne	8
4	Exploitation et analyses des travaux prospectifs pour aller vers le scénario de synthèse	9
4.1	Les matériaux à prendre en compte.....	9
4.2	Objectifs	9
4.3	Premiers enseignements.....	10
4.4	Les bases pour la construction de la stratégie	10
4.5	Les incontournables (ou invariants)	10
4.6	Vers le scénario SCOT à partir des scénarii 2 et 4	11
4.7	En synthèse sur l'analyse prospective.....	15
5	Construction du scénario SCoT : complémentarités à soutenir et différences à traiter.....	16
5.1	Le développement (dans toutes ses dimensions).....	16
5.2	Aménagement.....	17
5.3	Population et société.....	18
5.4	Gouvernance	19
5.5	Intégration des éléments issus du scénario 3 : la vallée logistique	20
6	Les principes fondateurs du projet Maurienne : entrer dans un processus de résilience territoriale.....	21
6.1	Les socles communs, ce qui fait sens pour la Maurienne	21
6.2	Une stratégie de développement autour de 4 défis à relever	22
7	Défi 1 : reconnaître, préserver, valoriser les « communs » que partagent les Mauriennais	25
1.1	Orientation N° 1 : Préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite.....	25
1.2	Orientation N° 2 : préserver et valoriser les grands et micro paysages de Maurienne.	26
1.3	Orientation n° 3 : Préserver et valoriser les patrimoines urbains et bâtis, majeurs ou plus ordinaires.	26
8	Défi 2 : construire et adapter un modèle de développement économique Mauriennais ouvert et transalpin	28

8.1	Orientation N° 1 : Se doter d'une stratégie économique foncière et immobilière à l'échelle Maurienne intégrant l'exigence du développement durable	29
8.1	Orientation N° 2 : Soutenir une politique entrepreneuriale innovante, solidaire et interconnectée.....	31
8.2	Orientation N° 3 : Conforter le rôle économique de l'agriculture rurale, alpine et solidaire de Maurienne	31
8.3	Orientation N°4 : Se positionner comme un territoire de ressourcement authentique « Made in Maurienne »	32
8.4	Orientation N° 5 : Promouvoir l'utilisation des ressources locales et renouvelables	46
9	Défi 3 : habiter une « vallée-métropole-rurale alpine », accessible	47
9.1	Orientation N° 1 : Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée.....	47
9.2	Orientation N° 2 : Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire.....	49
9.3	Orientation N° 3 : Promouvoir un urbanisme privilégiant le renouvellement urbain, économisant le foncier et participant à la transition énergétique.	51
9.4	Orientation N° 4 : Organiser les fonctions commerciales sur la Vallée de la Maurienne, en cohérence avec l'armature urbaine et le développement de nouvelles pratiques sociales et sociétales.	52
9.5	Orientations N° 5 : COmposer avec les risques, les réduire et limiter les nuisances.....	54
10	Défi 4 : Organiser une gouvernance performante et ouverte.....	55
11	Synthèse des principaux choix et objectifs du SCoT	56

1 Préambule : du projet de SCoT arrêté au SCoT approuvé

Le comité syndical du Pays de Maurienne (SPM) a arrêté le projet de SCoT le 30 avril 2019. Ce dernier a ensuite été soumis :

- pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) / Consultées pendant 3 mois ;
- à enquête publique, avec l'ensemble des avis reçus, du 16 septembre au 19 octobre 2019.

Le SPM exprime une véritable satisfaction que l'ambition définie pour le développement de la Maurienne, autour des 4 défis du PADD soit reconnue et encouragée dans les différents avis formulés.

Au vu des observations des PPA et associations agréées consultées, puis celles du public et de la commission d'enquête, le projet de SCoT arrêté a été légèrement modifié en vue de son approbation.

Rappel : les modifications apportées au SCoT entre son arrêt et l'approbation doivent respecter 2 critères :

- *Sur la forme : leur origine doit exclusivement résider dans les consultations préalables à l'enquête publique dont les avis ont été joints au dossier d'enquête, dans les observations recueillies lors de l'enquête publique ou dans les conclusions de la commission d'enquête ;*
- *Sur le fond, les modifications apportées doivent rester limitées. Ainsi, elles ne doivent pas remettre en cause l'économie générale du projet.*

Les principaux points d'évolution du projet, au terme de cette période de consultation sur la base du SCoT arrêté, sont :

- **L'ensemble des remarques et avis ont permis une relecture qui clarifie le projet sur le fond comme sur la forme.**

Pour les habitants, le public en général, les PPA, le SCoT est un processus de projet exigeant et souvent complexe. Il doit orienter le développement dans le respect règlementaire, tout en donnant du sens à l'urbanisme et du « corps » au projet de territoire qu'il porte. La planification spatiale à l'échelle SCoT ne doit pas se confondre avec un super PLU ou PLUi.

Les élus de la Maurienne ont été sans cesse vigilants à laisser aux intercommunalités et collectivités locales leur responsabilité de « traduire » localement les orientations et objectifs du SCoT.

- **Une prise en compte des nombreuses propositions pour renforcer la préservation, la valorisation des ressources et des « communs » ainsi que la transition énergétique du territoire.**

Le SCoT approuvé affirme bien cette volonté : le principe « Eviter, Réduire et Compenser » (ERC), traduite dans l'évaluation environnementale, le volet agricole, **a été conforté, y compris dans l'écriture des UTN Structurantes**. Ce principe est souvent « réduit » à l'approche environnementale. **Le SPM a décidé de l'expérimenter également dans l'approche agricole et touristique eu égard aux enjeux du territoire et en cohérence avec l'ambition souhaitée**. Cette décision est innovante et exigeante, car elle nécessitera d'autres pratiques de pilotage, de gouvernance et d'animation sur le territoire.

Des améliorations et précisions tenant compte des avis et observations ont donc été apportées entre le SCoT arrêté et sa version approuvée sur l'ensemble des thèmes traités. L'annexe à la délibération d'approbation synthétise ces évolutions.

- **L'essentiel des avis et réserves formulés sur le SCoT arrêté s'est concentré sur les projets d'UTN structurantes, en lien avec les domaines skiables alpins :**

L'objectif prioritaire du volet tourisme pour son volet hébergement est de **préserver la capacité d'accueil actuelle en lits marchands et de requalifier l'offre de lits tièdes et froids pour améliorer leur occupation et améliorer leur attractivité.**

Concernant l'offre touristique et le positionnement, il s'agit d'impulser une démarche de **diversification touristique et de transition écologique**, ce qui exige anticipation et programmation dans le temps. Pour la Maurienne, dans un premier temps, le défi est bien l'adaptation aux évolutions climatiques et des clients, la pérennité des modèles économiques **pour maintenir l'attractivité touristique et l'économie du territoire.**

La Maurienne investit également de manière très importante dans le **renouvellement et la modernisation de son parc de remontées mécaniques** en tenant compte des contraintes liées aux changements climatiques et à la volatilité des marchés.

C'est dans ce sens que plusieurs projets UTN Structurantes ont été proposées. Ces projets ont pour certains été en partie modifiés pour mieux répondre à ces enjeux, tant en termes d'impacts environnementaux et paysagers, qu'économique.

Concernant les UTN Structurantes ayant fait l'objet de réserves par la commission d'enquête publique, il est à noter que :

- **L'UTN S n°2 liaison Albiez-Karellis :**

Le SCoT est complété pour tenir compte des observations formulées par les PPA et par le public au sujet des risques naturels et de l'impact paysager. Aussi cette UTN est maintenue dans le SCoT en exigeant des études techniques à venir de définition du projet de prendre en compte les

sensibilités précitées afin d'améliorer le projet pour atténuer au maximum l'impact paysager et l'exposition au risque d'avalanches.

- **L'UTN S n°4 du Club Med de Valloire**

Des études sont en cours pour approfondir la connaissance du risque de glissement de terrain sur le site du projet. Au vu des résultats intermédiaires produits à l'automne 2019, le Préfet a levé pendant l'enquête publique sa réserve formulée dans l'avis sur le SCoT arrêté. Ces études sont à poursuivre jusqu'à la fin du printemps 2020 pour disposer d'une période d'analyse d'un an. Cette UTN est donc maintenue dans le SCoT, la constructibilité de la zone sera régie par le PLU de la Commune au terme des études en cours sur le risque de glissement de terrain.

- **L'UTN S n°5 Croix du Sud :**

Les observations (environnement, paysage, risques...) mentionnées dans les avis PPA et par la commission d'enquête ont bien été pris en compte par des compléments dans différentes pièces du SCoT, dont l'évaluation environnementale. L'objectif étant que toutes ces remarques cadrent et alimentent les études à venir de définition du projet, selon une approche "Eviter-Réduire-Compenser". En effet, **ces précisions complémentaires ne pourront être produites que dans les prochaines années lors des études techniques et environnementales** nécessaires à la définition précise du projet. De plus, le tracé des pistes tel qu'indiqué dans le SCoT est totalement en dehors du site classé du Thabor, donc en respect total avec cette protection réglementaire. Cette UTN est donc maintenue dans le SCoT.

- **L'UTN S n°8 Val Cenis :**

Est reconsidérée à la suite de l'enquête publique en supprimant le projet de télésiège du Col des Rondouillards et les pistes associées. En outre le DOO inscrit la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur le haut du vallon de Cléry.

Concernant la réserve de l'Etat (formulée lors de l'avis sur le SCoT arrêté) relative aux **enveloppes gravitaires des domaines skiables alpins en superposition du Cœur du Parc National de la Vanoise** sur 2 secteurs : ces enveloppes gravitaires définies par le DOO ont été ajustées pour **exclure les secteurs du cœur du Parc National de la Vanoise non équipés actuellement de pistes ou remontées mécaniques mais déjà accessibles gravitairement.**

Les **évolutions apportées au SCoT pour son approbation enrichissent donc considérablement son contenu, le clarifie tout en ne remettant pas en cause l'économie générale du projet.** Elles s'inscrivent également en phase avec la démarche lancée par le gouvernement en 2019 intitulée « **Ensemble, retrouvons le sens de la planification territoriale !** », où l'enjeu pour le SCoT est sa **modernisation et son repositionnement territorial** entre le SRADDET et le PLUi ou Plu afin d'assouplir considérablement son contenu et son écriture en le concentrant sur les politiques **pour lesquelles il apporte le plus de valeur ajoutée.**

2 Introduction

L'article Art. L. 141-3 du code de l'urbanisme précise : dans le rapport de présentation du SCoT doivent être « expliqués les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés (...). »

Les points suivants expliquent et justifient les choix du PADD et du DOO, en relation avec les enjeux soulevés par le diagnostic et l'évaluation environnementale et au regard du contexte réglementaire.

Cette explication est apparentée à une justification des choix d'aménagements et de développements retenus par les élus.

Le SCoT est une démarche de projet qui intègre une approche prospective et stratégique. Il a impliqué et implique l'ensemble des élus du Syndicat Mixte du Pays Maurienne et a mobilisé de nombreux acteurs locaux et partenaires publics et privés à différentes étapes de la démarche.

Au cours de ces quatre années de réflexion et d'échanges les élus ont peu à peu **dessiné un « avenir territorial » pour le Pays Maurienne autour de quatre défis à relever et de la notion de résilience territoriale, qui est le fil rouge pour le développement territorial souhaité.** Les priorités et choix qui en résultent s'appuient donc sur un processus complexe et exigeant qui a conjugué rencontres politiques, au sein du Syndicat mixte, à travers le bureau en charge du projet Scot, le Comité Syndical et localement avec l'ensemble des intercommunalités, sur le territoire avec de nombreux temps de concertation sous formes diverses associant étroitement les acteurs du territoire (entretiens,

réunions de travail en comité restreint ou élargi, réunions publiques...), comme auprès des personnes publiques et associées.

Ces différents temps de débat ont **animé l'appropriation de la démarche SCoT et accompagné les décisions politiques** autour du projet. Ils ont permis d'exprimer à la fois les valeurs, les ambitions, le niveau d'exigence souhaité au regard des arbitrages à conduire pour affirmer un projet commun.

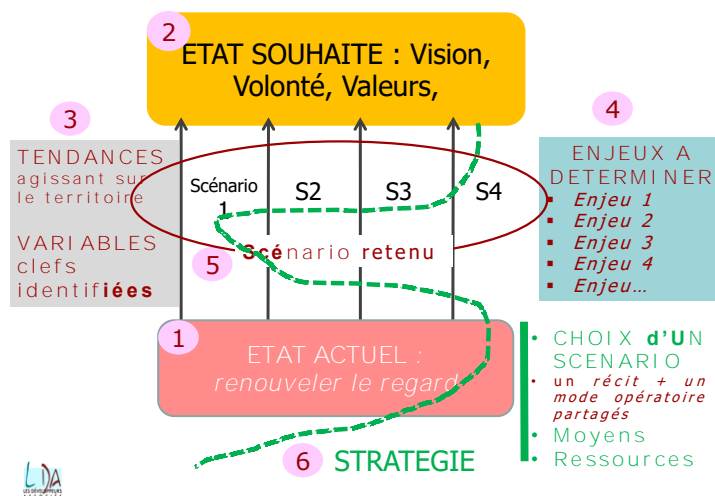
Nous éclairerons le cheminement parcouru par la Maurienne jusqu'aux choix d'aménagement et de développement en rappelant les points suivants :

- *L'ambition politique qui fonde le projet SCoT ;*
- *Les 4 défis à relever qui structurent et organisent à la fois le projet PADD et le DOO ;*
- *Les principaux éléments de prospective qui ont alimenté et structuré les réflexions et les débats de concertation autour du projet avec la formalisation de scénarios de développement ;*
- *Les priorités qui se sont dégagées et qui ont permis de valider une stratégie de développement pour la Maurienne à horizon 2030 ;*
- *Les principaux points de vigilance en termes d'enjeux environnementaux.*

3 La démarche prospective engagée par la Maurienne

Les travaux avec les acteurs locaux puis avec les élus ont permis de structurer **4 scénarii ou visions de la Maurienne en 2030**. Ces scénarii ont été des aides « pour se mettre en condition » pour l'exercice de prospective, à la projection individuelle et collective, comme des récits d'un possible et non comme des prévisions mécanistes.

Ce sont ces 4 scénarii qui ont été débattus pendant le séminaire prospectif avec les élus du bureau Scot et qui ont permis de dégager la stratégie souhaitée pour la Maurienne.



Ces scénarii ont été des supports créatifs pour la Maurienne 2030 :

- Élaborer des représentations contrastées de la Maurienne, de son organisation, de son développement, de ses relations.
- Ni bon, ni mauvais, ni justes, ni faux, les scénarii sont une 1^{ère} étape du récit des possibles.
- Il ne s'agit pas de choisir un scénario mais de pousser la créativité aussi loin que possible dans une dynamique de « zéro censure ».
- Chacun a été invité à se positionner à partir de qui il est.
- Cet exercice a reposé sur *l'intelligence collective*, la confiance dans les compétences de chacun, pour cheminer ensemble dans ce travail de co-construction.

- **Scénario 1 : La Maurienne, une mosaïque de territoires communautaires :**
Préserver et consolider.
- **Scénario 2 : La Maurienne, maillon régional et transfrontalier :**
Prendre sa place, se faire reconnaître au sein de l'espace régional et transfrontalier et capter les énergies régionales.
- **Scénario 3 : La Maurienne, vallée logistique :**
Optimiser les flux et développer un nouveau système logistique.
- **Scénario 4 : La Maurienne, vallée-métropole rurale alpine :**
Elargir et renouveler.

Chaque scénario a été illustré par une carte.

Les 7 variables qui ont servi à la structuration des scénarii sont :

1. Une Maurienne authentique, préservation et valorisation des ressources.
2. Transition énergétique, adaptation au changement climatique.
3. Développement et intégration des nouvelles technologies.
4. Attractivité et renouvellement.
5. Economie du partage et place de l'humain.
6. Armature territoriale et urbaine, occupation de l'espace.
7. Gouvernance.

4 Exploitation et analyses des travaux prospectifs pour aller vers le scénario de synthèse

4.1 LES MATERIAUX A PRENDRE EN COMPTE

- Le diagnostic,
- Le scénario de l'inacceptable comme limites = ce que ne doit pas contenir la stratégie,
- Les 7 variables identifiées,
- Les 4 scénarios débattus,
- Les tableaux d'évaluation des scénarios / variables / problématiques.

4.2 OBJECTIFS

- Etablir un ensemble de corrélations entre les contenus des scénarios proposés : convergences / divergences / complémentarités / indifférence.
- Hiérarchiser les contenus en fonction de leur niveau d'importance dans la stratégie = contenus dominants/contenus dépendants.
- Identifier les convergences (de très faibles à très fortes) entre les scénarios.

7 Variables	Degré d'intégration dans le scénario			
	Scénario 1 Mosaïque de territoires communautaires	Scénario 2 Maillon régional et transfrontalier	Scénario 3 Vallée logistique	Scénario 4 Vallée-métropole rurale alpine
1 Une Maurienne authentique, préservation et valorisation des ressources	●	●	●	●
2 Transition énergétique, adaptation au changement climatique	●	●	●	●
3 Développement et intégration des nouvelles technologies	●	●	●	●
4 Attractivité et renouvellement	●	●	●	●
5 Economie du partage et place de l'humain	●	●	●	●
6 Armature territoriale et urbaine, occupation de l'espace	●	●	●	●
7 Gouvernance	●	●	●	●

4.3 PREMIERS ENSEIGNEMENTS

- Le scénario 1 est celui qui se différencie le plus en raison de ses faibles, voire très faibles convergences avec les autres.
- Toutefois, les variables par lesquelles il est le plus divergent relèvent moins de caractéristiques de développement et d'aménagement selon des visions différenciées de l'avenir que de priorités ; ainsi, valorisation des ressources et cohésion sociale sont avancées comme les bases du scénario 1 (variables dominantes) alors qu'elles demeurent dans les autres scénarios comme domaines à prendre en compte (variables dépendantes).
- A noter que le scénario 1 présente des divergences les plus grandes dans le champ de la gouvernance.
- Le 3^{ème} scénario, logistique se différencie des autres : nombre de ses caractéristiques peuvent être examinées comme pouvant être partiellement incluses dans les scénarios 2 et 4
- Les deux scénarios, 2 (maillon régional) et 4 (vallée-métropole alpine rurale) présentent entre eux le plus de convergences.

4.4 LES BASES POUR LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE

Les fondements d'élaboration de la stratégie reposeront sur les principes suivants :

- 1^{er} temps : décider que le scénario 1, en tant que tel, ne saurait constituer la base du scénario de synthèse retenu, puisqu'il recouvre le plus grand nombre d'exclusions dans les propositions énoncées dans le cadre de l'exercice prospectif
- 2^{ème} temps : à partir des contenus du scénario 1 et des autres scénarios, mettre en évidence ce que l'on peut appeler les

incontournables devant être communs à toutes les visions quels que soient les scénarios

- 3^{ème} temps : mettre en évidence les convergences et éléments communs entre les scénarios 2 et 4
- 4^{ème} temps : repérer les éléments inhérents au scénario 3 pouvant être intégrés à la synthèse entre scénarios 2 et 4.
- 5^{ème} temps : regrouper les objectifs issus des 3 temps précédents en axes stratégiques.

4.5 LES INCONTOURNABLES (OU INVARIANTS)

- Un PADD qui exprime une ambition politique.
- 2 finalités seront contenues dans la stratégie car, même si elles sont avancées à des niveaux différents et selon des importances différentes, elles font partie de tous les scénarios envisageables dans tout projet de territoire.
- Il conviendra de les redéfinir dans le cadre de la stratégie telle qu'elle sera déclinée.

1. L'intégration de toutes les composantes du développement durable

Renvoie à :

- Scénario 1 : préserver les milieux naturels, la biodiversité, les patrimoines, l'agriculture...auquel il faut ajouter, issus des autres scénarios :
- Scénario 2 : une gestion commune de l'Arc et des énergies.
- Scénario 3 : préserver tous les espaces remarquables, les lieux « nature », les paysages de montagne ...

- **Scénario 4** : une gestion coordonnée pour préserver et valoriser le « bien commun ».

2. Le bien-être individuel et collectif

Renvoie à :

- » **Scénario 1** : contribuer à une croissance démographique, une grande qualité des aménagements au service de l'économie résidentielle, un accent mis sur les personnes âgées et les jeunes, une ex politique de proximité, une exigence d'humanisme dans la conception et la mise en œuvre de l'action collective... auquel il faut ajouter, issus des autres scénarios :
- » **Scénario 2** : s'appuyer sur sa culture humaniste pour forger un modèle de développement.
- » **Scénario 4** : préserver et valoriser le « bien commun », les nouvelles technologies comme vecteurs d'insertion dans les réseaux de connaissance, des démarches de coopération sociale, culturelle, de nouvelles formes d'accueil thérapeutiques et sociales...

Ces « incontournables » nécessairement intégrés dans la stratégie seront précisés et déclinés au regard des contenus stratégiques issus des autres scénarios.

4.6 VERS LE SCENARIO SCOT A PARTIR DES SCENARII 2 ET 4

Le cheminement proposé s'appuie sur les travaux effectués lors du séminaire prospectif effectué avec les élus et durant tout 2017.

Ces deux scénarios présentant le plus de convergences, il est judicieux de s'appuyer sur ces convergences pour en dégager les complémentarités stratégiques.

Ce scénario SCoT sera bâti sur les 4 objectifs correspondant à 4 des variables dans un premier temps.

Dans un second temps, on introduira les objectifs évoqués dans le cadre des incontournables.

VARIABLE 1° PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES : CONVERGENCES/COMPLEMENTARITES

Scénario	SCENARIO 1 Mosaïque de territoires Communautaires	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontali er	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée- Métropole rurale alpine
SC1		Faible convergence	Très faible convergence	Convergence moyenne
SC 2			Convergence	Convergence
SC 3				Très faible convergence

- ➡ Les scénarii 1 et 4 font de la préservation et de la valorisation des patrimoines une des bases d'une évolution à long terme et font de cette dimension une réponse à une des composantes du scénario de l'inacceptable

- ➔ Le scénario de l'inacceptable (rappel) : perte d'identité, de l'image de qualité Maurienne - Un territoire bétonné : fonds de vallée, stations, périurbanisation

VARIABLE 2 : TRANSITION ENERGETIQUE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Scénario	SCENARIO 1 Mosaïque de territoires Communautaires	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontalier	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée- Métropole rurale alpine
SC 1		Convergence	Faible convergence	Convergence
SC 2			Faible convergence	Convergence
SC 3				Convergence

- ➔ A l'exception du scénario 3, les autres peuvent être considérés comme convergents car cette variable exprimée en objectif repose sur des politiques volontaristes, relativement indépendantes des choix stratégiques de développement et d'aménagement
- ➔ Scénario de l'inacceptable (rappel) : une gaine technique de circulation / vallée invivable, irrespirable

VARIABLE 3 : DEVELOPPEMENT, ET INTEGRATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Scénario	SCENARIO 1 Mosaïque de territoires communautaires	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontalier	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée- Métropole rurale alpine
SC 1		Très faible convergence	Très faible convergence	Très faible convergence
SC 2			Convergence	Convergence
SC 3				Forte convergence

- ➔ Le scénario 1 est le seul à diverger fortement des autres.
- ➔ Scénario de l'inacceptable (rappel) : Une vallée de « friches » / désertification / disparition de toutes les activités phares, des services ...

VARIABLE 4 : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

Scénario	SCENARIO 1 Mosaique de territoires Communautai- res	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontalier	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée- Métropole rurale alpine
SC 1		Très faible convergence	Très faible convergence	Très faible convergence
SC 2			Convergence	Convergence moyenne
SC3				Forte convergence

- ➔ Pour cette variable également, le scénario 1 se distingue des autres par sa divergence.
- ➔ Scénario de l'inacceptable (rappel) : Une vallée dortoir / une vallée de « vieux » / une vallée morte ?

VARIABLE 5 : ECONOMIE DU PARTAGE ET PLACE DE L'HUMAIN

scénario	SCENARIO 1 Mosaique de territoires communautair es	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontalier	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée- Métropole rurale alpine
SC1		Convergence	Convergence moyenne	Convergence moyenne
SC 2			Faible convergence	Convergence moyenne
SC 3				Faible convergence

- ➔ La véritable différenciation se situe au niveau du scénario 3.
- ➔ Scénario de l'inacceptable (rappel) : Perte de cohésion sociale.

VARIABLE 6 : ARMATURE TERRITORIALE, URBAINE, OCCUPATION DE L'ESPACE

Scénario	SCENARIO 1 Mosaïque de territoires communaux	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontalier	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée-Métropole rurale alpine
SC 1		Faible convergence	Très faible convergence	Très faible convergence
SC 2			Convergence moyenne	Convergence moyenne
SC 3				Convergence

↻ Partage entre scénario 1 d'un côté et les autres.

↻ Scénario de l'inacceptable (rappel) : Un territoire bétonné : rupture entre fonds de vallée/stations, périurbanisation ; plus de vie dans les pôles (services, liens sociaux, logements dégradés...) ; des stations de plus en plus dégradées...

VARIABLE 7 : GOUVERNANCE

scénario	SCENARIO 1 Mosaïque de territoires Communautaires	SCENARIO 2 Maillon régional et transfrontalier	SCENARIO 3 Vallée logistique	SCENARIO 4 Vallée-Métropole rurale alpine
SC 1		Très faible convergence	Très faible convergence	Très faible convergence
SC 2			Forte convergence moyenne	Forte convergence
SCENARIO 3 SC3				Forte convergence

↻ Idem : forte divergence entre scénario 1 et les autres.

↻ Scénario de l'inacceptable (rappel) : Perte de la représentativité territoriale Maurienne / de maîtrise locale.

4.7 EN SYNTHÈSE SUR L'ANALYSE PROSPECTIVE

- **Le scénario 1 : une mosaïque de territoires communautaires** est celui qui présente le moins de convergences avec les autres et qui reçoit le moins d'adhésions et de projets porteurs de vision prospective. Ce scénario ne peut pas être le socle du scénario de synthèse. **En revanche, par sa conception et les valeurs ou principes qu'il propose, ce scénario offre des éléments incontournables qu'il conviendra d'intégrer** et qui, quel que soit le scénario retenu, doivent faire partie, aujourd'hui, de tout projet de territoire.

- **Le scénario 3 : la vallée logistique** se différencie, lui aussi, non pas par ce qu'il contient, mais essentiellement par ce qu'il ne contient pas. La dimension logistique prépondérante fait largement l'impasse sur les éléments plus larges et nombreux (développement, société, environnement, aménagement...) inclus dans les autres scénarios. Aussi, on ne s'appuiera pas, non plus, sur lui pour bâtir le scénario de synthèse. Toutefois, les propositions relatives à la logistique, donc aux transports, déplacements, mobilités, mais aussi attractivité, développement durable...peuvent être intégrées judicieusement pour enrichir et compléter le scénario de synthèse.

- **Les scénarii 2 et 4** : maillon régional et transfrontalier et vallée métropole-rurale alpine.

Les scénarii 2, maillon régional et transfrontalier et 4, vallée-métropole-rurale alpine, présentent de nombreuses plages de recouvrement ainsi que des complémentarités / convergences ne soulevant pas de contradictions irrémédiables.

→ C'est pourquoi nous nous sommes appuyés, dans un premier temps, sur la synthèse entre ces deux scénarios, pour aboutir à un **premier socle d'orientations stratégiques**.

→ **Dans un deuxième temps nous avons intégré les éléments dits « incontournables » ou « invariants »** (quelle que soit la stratégie retenue), dont ceux issus du scénario 1, puis les éléments issus du scénario 3 dans la mesure où ils complètent et valorisent le scénario de synthèse.

NB : pour la commodité de l'analyse, on a « classé » les divers éléments constitutifs des scénarios en grandes catégories significatives, au sein desquelles élus et acteurs peuvent se retrouver (développement, aménagement, environnement, société...). Elles ne présagent en rien du classement définitif en orientations stratégiques et de leurs libellés.

5 Construction du scénario SCoT : complémentarités à soutenir et différences à traiter

5.1 LE DEVELOPPEMENT (DANS TOUTES SES DIMENSIONS)

Renvoi aux domaines :

- » Activités dont tourisme
- » Formations et emplois
- » Nouvelles technologies
- » Développement local

	ACTIVITES	FORMATIONS	NOUVELLES TECHNOLOGIES	DEVELOPPEMENT LOCAL
COMPLEMENTARITES A SOUTENIR	Décloisonner les potentialités locales Ouverture vers le sillon alpin et positionnement régional Consolidation de fonctions supérieures Mutation vers des activités à plus haute valeur ajoutée Un nouveau système productif local	Emergence de nouvelles compétences locales	Maîtrise des banques de données Valorisation complète des nouvelles technologies	Constitution d'un vrai réseau de forces locales Meilleure articulation « locale-régionale » en matière touristique
DIFFERENCES A TRAITER	Les circuits courts, l'économie circulaire			Projet exemplaire de développement en économie et société de montagne

5.2 AMENAGEMENT

Renvoie aux domaines :

- » Armature urbaine
- » Urbanisme
- » Foncier
- » Logement

	ARMATURE URBAINE	URBANISME	LOGEMENT	FONCIER
COMPLEMENTARITES A SOUTENIR	Perspective d'un espace unifié Une armature urbaine hiérarchisée	Pôles de fixation de l'habitat Aménagements ambitieux de requalification urbaine Un développement péri urbain sur les pieds de versants Un modèle urbain/nature attractif pour de nouvelles populations		Gestion de la pression sur le foncier agricole
DIFFERENCES A TRAITER	Sens d'une « métropole rurale »	Polarisations (forme, organisation, ...)		

5.3 POPULATION ET SOCIETE

Renvoi aux domaines :

- » Attractivité
- » Culture
- » Mobilité
- » Vivre ensemble

	ATTRACTIVITE	CULTURE	MOBILITE	VIVRE ENSEMBLE
COMPLEMENTARITES A SOUTENIR	Intégrer des facteurs d'attractivité à l'égard de populations porteuses de nouvelles dynamiques Accéder au rang de territoire régional par le poids démographique Promouvoir une offre territoriale permettant le meilleur accueil	S'ouvrir aux mutations culturelles/sociétales	Intégration des éléments du scénario 3	Favoriser la coopération sociale, la concertation, l'intégration des usagers, des habitants
DIFFERENCES A TRAITER				

5.4 GOUVERNANCE

Renvoie aux domaines :

- » Les pouvoirs
- » Les citoyens, acteurs locaux, socio-professionnels...
- » Les coopérations
- » Le positionnement

	LES POUVOIRS	LES CITOYENS	LES COOPERATIONS	POSITIONNEMENT
COMPLEMENTARITES A SOUTENIR	Miser sur la coopération à toutes les échelles Un partage politique fort et durable Montée en puissance d'une gouvernance à l'échelle de la vallée	Mise en place d'un dialogue social territorial Partage avec les populations concernées Une logique en rupture avec les seuls dispositifs descendants	Lien avec les métropoles voisines Une nouvelle dimension de coopération fondée sur les principes de l'intelligence collective Développer les interdépendances avec la périphérie Intégrer les territoires et SCOTS limitrophes	Marketing territorial unifié et puissant Ouverture vers le sillon alpin et l'ensemble du sillon alpin
DIFFERENCES A TRAITER	Territoire partie prenante de la Région ou métropole autosuffisante			

5.5 INTEGRATION DES ELEMENTS ISSUS DU SCENARIO 3 : LA VALLEE LOGISTIQUE

	SCENARIO 3 A INTEGRER	A TRAITER
DEVELOPPEMENT DURABLE	Offres de transports alternatifs Soutien aux transports collectifs	
BIEN ETRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF		
DEVELOPPEMENT	Incidence de la logistique pour l'attractivité globale Meilleure insertion de la Maurienne dans le sillon alpin et la région	
AMENAGEMENT		Les pressions fortes liées aux impacts de la logistique
POPULATION ET SOCIETE	Constituer un véritable boulevard urbain point d'ancrage des mobilités et des sites d'intermodalité Création d'un pass Maurienne Organisation d'une mobilité intermodale	
GOVERNANCE		Le risque de scission entre les deux parties de la vallée

6 Les principes fondateurs du projet Maurienne : entrer dans un processus de résilience territoriale

6.1 LES SOCLES COMMUNS, CE QUI FAIT SENS POUR LA MAURIENNE

L'inacceptable / ce qui est rejeté

- ⊙ Une vallée de friches / désertification / disparition de toutes les activités phares/ une vallée sinistrée
- ⊙ Une vallée dortoir/ une vallée de « vieux » / une vallée « morte » ?
- ⊙ La banalisation des paysages, perte d'identité et de l'image de qualité de la Maurienne
- ⊙ Une gaine technique de circulation/vallée invivable, irrespirable
- ⊙ Un territoire attentiste, qui ne bouge pas
- ⊙ Un parc de loisirs artificiels/ une usine « à ski alpin »
- ⊙ La perte de cohésion sociale
- ⊙ La perte de représentativité territoriale Maurienne/de maîtrise locale
- ⊙ ...

Les incontournables / ce qui s'impose

- ⊙ Un territoire de montagne, une culture vivante, forte
- ⊙ Des valeurs humanistes
- ⊙ La qualité et la richesse des bassins de vie
- ⊙ L'effet « vallée traversée » et la présence d'infrastructures majeures, de qualité sur le territoire ou en proximité (aéroports par exemple)
- ⊙ Un territoire vaste avec des distances importantes d'un point à un autre
- ⊙ Une taille critique faible à l'échelle Maurienne
- ⊙ Une armature urbaine faible et insuffisamment structurée avec l'absence d'un pôle majeur, de taille critique
- ⊙ La proximité de l'Italie, du sillon alpin et de grandes métropoles
- ⊙ Le changement climatique
- ⊙ ...

Les attentes / ce qui fait convergence

- ⊙ Une ouverture transalpine, des collaborations avec les territoires limitrophes
- ⊙ Un positionnement lisible et visible dans la nouvelle région
- ⊙ Les solidarités et la proximité
- ⊙ Des pôles urbains vivants, requalifiés, renforcés, des stations renouvelées...
- ⊙ Une vallée connectée, en interne et vers l'extérieur intégrant les nouvelles technologies
- ⊙ Le maintien d'une vocation productive
- ⊙ La recherche de nouveaux modèles de développement économique et touristique
- ⊙ Une nature vivante, un territoire authentique, une valorisation des richesses patrimoniales et environnementales
- ⊙ ...

6.2 UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AUTOUR DE 4 DEFIS A RELEVER

Les choix stratégiques retenus par les élus du territoire ont été exprimés **au travers de 4 défis** développés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT.

Chaque défi est interdépendant des 3 autres.

- ☑ Renouveler le regard sur le territoire et promouvoir une image dynamique
- ☑ Faire reconnaître les richesses plurielles comme ressources pour un développement « Made in Maurienne » et assurer l'ancrage territorial des orientations stratégiques
- ☑ Exprimer une volonté politique d'ouverture y compris transfrontalière.
- ☑ Affirmer la culture humaniste dans le développement et l'ouverture du territoire.
- ☑ Organiser le territoire sur un concept original et délibérément innovant de « vallée-métropole rurale alpine » accessible.
- ☑ Relever le défi de l'attractivité pour retrouver une croissance démographique modérée : 45 800 habitants en 2030.
- ☑ Garantir une gouvernance renforcée à l'échelle Maurienne pour faire vivre les solidarités.

■ Le projet du Pays de Maurienne vise en premier lieu à **renforcer une gouvernance à l'échelle Maurienne**, en partie existante, **en impulsant une intercommunalité de projets et de services** :

- qui fasse vivre les solidarités territoriales à l'échelle Maurienne,



- qui réponde aux nécessaires évolutions et transitions sociétales, économiques, environnementales, énergétiques, déjà à l'œuvre.

Ce premier principe est l'axe structurant du projet pour continuer à progresser collectivement : faire un pas de plus vers la performance territoriale...

■ **L'ancrage territorial est une nécessité pour faire reconnaître la richesse plurielle de la Maurienne**, territoire étendu, rural, de montagne.

Pour les élus de la Maurienne comme les acteurs rencontrés, la Maurienne doit rester un territoire proche de ses habitants, à l'écoute de leurs besoins, afin de :

- *préserver et valoriser les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles de la vallée qui sont de très grande qualité,*
- *reconnaître l'histoire passée tout en écrivant ensemble un nouveau récit avec celles et ceux qui habitent ce territoire, passent ou séjournent pour se tourner volontairement vers demain*
- *construire une nouvelle image de la vallée qui ouvre sur sa diversité, ses spécificités.*

■ **La Maurienne se développe grâce à des femmes et des hommes qui ont une culture profondément humaniste :**

- *le développement économique souhaité répond à ces valeurs : un développement « made in Maurienne » qui valorise les savoir-faire locaux et les ressources.*
- *un développement qui prend en compte les réalités plurielles du territoire et assure un développement sur l'ensemble de la vallée.*
- *un territoire qui souhaite rester authentique et être un espace de ressourcement notamment pour un développement touristique durable et responsable.*

■ **La volonté politique est aussi celle de l'ouverture.**

Plusieurs points du diagnostic soulignaient un développement fortement conditionné par l'extérieur avec une difficulté à trouver un équilibre entre « pressions » subies et opportunités à

saisir : fonction de transit avec la présence de grandes infrastructures, politique des grands chantiers avec celui à nouveau du Lyon-Turin, industrie, tourisme ...

Les élus et acteurs locaux ont bien conscience également que la zone d'emploi, la population résidente restent modestes à l'échelle territoriale et transfrontalière et que la visibilité de la Maurienne est faible. L'ouverture doit devenir un moteur de développement :

- *l'ouverture à l'autre qui fait écho aux valeurs humanistes de la Maurienne : accueillir et apprendre à mieux accueillir, le nouvel habitant comme le touriste ou la personne qui traverse la vallée...*
- *l'ouverture pour répondre aux enjeux de demain, sociaux, économiques, énergétiques, climatiques*
- *l'ouverture pour soutenir l'entrepreneuriat et accompagner l'innovation*
- *l'ouverture pour accompagner les mobilités, les déplacements, les échanges avec les territoires voisins, y compris l'Italie*
- *l'ouverture pour préparer l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la future gare internationale de St Jean de Maurienne*

■ **L'organisation et le fonctionnement du territoire reposent sur un nouveau concept de « vallée-métropole rurale » accessible :**

- *qui se traduit par une polarisation multipolaire, pour garantir des bassins vivants et de proximité sur l'ensemble du territoire,*
- *tout en affirmant un rôle primordial à St Jean de Maurienne afin de conforter sa fonction de pôle de services supérieurs,*

intégrant le Lyon-Turin à venir et son rayonnement sur l'ensemble de la Maurienne.

■ **L'attractivité du territoire est un défi à relever pour une Maurienne habitée, vivante sur l'ensemble du territoire :**

- avec une ambition démographique modérée, autour de **45 800 habitants en 2030** qui prend en compte les évolutions récentes de croissance et les disparités territoriales.
- avec une ambition forte de renouvellement urbain pour répondre aux attentes et besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain.
- avec une volonté affirmée de favoriser le retour de jeunes tout en accompagnant le vieillissement de la population.
- avec la décision d'optimiser et de valoriser les équipements touristiques existants et de donner la priorité aux réhabilitations et remise en marché des hébergements touristiques.
- par une démarche de marketing territorial à l'échelle Maurienne.

■ Pour réussir ce projet, une **mobilisation large de tous les acteurs**, en écho à la volonté d'une gouvernance renforcée est une des conditions de réussite du projet :

- intensifier dès à présent les efforts, les synergies et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vallée pour répondre aux orientations de développement définis collectivement,
- sans oublier la participation citoyenne à la co-construction de ce projet, la Maurienne ayant depuis de plusieurs années un appui du Conseil Local de Développement.

7 Défi 1 : reconnaître, préserver, valoriser les « communs » que partagent les Mauriennais

L'ambition est de passer d'un territoire « insulaire alpin » à un territoire partie prenante de la dynamique régionale Auvergne Rhône-Alpes et transfrontalière, autrement dit de passer d'un territoire à forte identité à un territoire à forte personnalité.

Il s'agit à la fois de renouveler le regard sur le territoire dans lequel on vit, habitant, travailleur, touriste...non pas en niant le passé de la Maurienne mais **en osant se décaler par rapport à l'image extérieure souvent peu valorisante tout en proposant de « recréer » collectivement un nouveau récit de la Maurienne :**

Le projet de la Maurienne est d'accompagner ce **changement de regard sur ce qui fait sens** pour tous ceux qui vivent, travaillent, viennent en Maurienne, en s'appuyant sur l'ensemble des forces vives du territoire.

Il s'agit ainsi de développer l'**approche « spécificités » de la Maurienne** en s'appuyant sur **une approche nouvelle des « communs »**. **Les « communs » sont ainsi reconnus comme source de développement de la Maurienne**, ce qui se traduit par :

- **Dépasser la seule notion d'attractivité, ou la question** « qu'est ce qui peut attirer de l'extérieur vers nos territoires » ?
- **Pour développer celle de spécificités :** qu'est ce qui peut provenir du territoire pour valoriser une production originale et modifier directement la valeur de la production locale ?
- **En cherchant à élargir les représentations de ce qui fait « sens commun » en Maurienne :**
 - En ne se limitant pas aux seules ressources naturelles du territoire mais également le contexte territorial, l'histoire, la culture du lieu, l'agriculture, les savoir-faire, voire le paysage lui-même ...

- En reconnaissant également des biens aujourd'hui peu ou pas valorisés
- En cherchant à promouvoir une image plus dynamique et souriante de la Maurienne

1.1 ORIENTATION N° 1 : PRESERVER LES ESPACES ET LES PAYSAGES NATURELS MAURIENNAIS ET LA BIODIVERSITE QUI LES HABITE.

L'état initial de l'environnement a mis en évidence les richesses naturelles de la Maurienne avec une diversité de milieux naturels et la présence d'espèces faune et flore protégées. Certains de ces milieux font **déjà l'objet de mesures de protection** grâce à des dispositifs européens (Natura 2000), nationaux (Cœur du Parc National de Vanoise) ou départementaux (APPB, espaces gérés par le CEN Savoie). Ces espaces ont également un rôle touristique et économique pour le territoire. L'enjeu est ici de corréliser toutes ces composantes afin d'assurer la pérennité des sites naturels protégés.

Le DOO préserve la Trame Verte et Bleue et les corridors écologiques. La méthode retenue est d'abord d'identifier les espaces à protéger puis de définir les modalités de leur protection. Certains milieux sensibles spécifiques au territoire sont notamment listés : pelouses sèches, sites de reproduction du Tétraz lyre. Le DOO rappelle par ailleurs les exigences des documents de rang supérieur comme la préservation des zones humides demandée dans le SDAGE Rhône Méditerranée.

La ressource en eau est également identifiée comme un « commun » et fait l'objet de prescriptions spécifiques. La ressource est importante, néanmoins, l'état initial de l'environnement a permis d'identifier plusieurs enjeux : l'incidence du réchauffement climatique sur la ressource en eau ; des conflits d'usages sur le territoire, principalement liés à l'afflux de résidents touristiques, à la production de neige artificielle et à l'agriculture.

Le DOO préserve la ressource en eau par une protection des captages et la démonstration d'adéquation entre les besoins des nouveaux projets et les ressources disponibles. Le DOO encourage les collectivités

à dissocier les équipements de production de neige de culture du réseau d'eau potable afin de limiter les conflits d'usage.

Le DOO propose également des recommandations pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

1.2 ORIENTATION N° 2 : PRESERVER ET VALORISER LES GRANDS ET MICRO PAYSAGES DE MAURIENNE.

Le diagnostic qualifie la Maurienne comme une vallée juxtaposant une mosaïque d'espaces ou d'entités et un étagement de paysages.

Certains de ses sites ou espaces sont déjà protégés, inscrits ou classés, et font l'objet de mesures de protection. Il s'agit du Cœur du Parc National de Vanoise, des Cirques glaciaires des Sources de l'Arc, du Lac du Mont-Cenis, du Mont-Thabor, du Col et de la route du Galibier, des Cols du Glandon et de la Croix de Fer ainsi que leurs abords. Le DOO ne fait que rappeler les servitudes en vigueur qui résultent de ce classement.

Mais le diagnostic et le PADD ont également identifié et cartographié d'autres sites ou entités paysagères sur lesquelles il n'existe pas de mesures de protection autres que les lois d'urbanisme et d'aménagement de portée nationale ou relatives à la Montagne. En les identifiant et en édictant des prescriptions, le DOO vise à assurer leur protection et à maîtriser les évolutions susceptibles de les affecter. Il s'agit de :

- **sites et espaces paysagers remarquables** prenant appui sur des sommets, des cols, des lacs ou des sites locaux
- **d'entités paysagères** prenant appui sur le relief de la Maurienne et les vallées affluentes, au sein desquelles s'articulent espaces naturels, forestiers, agricoles, urbanisation et activités humaines.

Dans les **sites et espaces paysagers remarquables**, c'est le principe d'inconstructibilité qui prévaut, sauf exceptions, et sous conditions, pour pérenniser leur vocation naturelle, forestière ou agricole. Les documents d'urbanisme locaux devront déterminer les conditions de nature à assurer le respect et la protection de ce patrimoine paysager d'intérêt Maurienne, en lien avec les communs, le cadre de vie des habitants et l'économie locale, notamment agricole et touristique.

Dans les **entités paysagères remarquables**, compte tenu de leur étendue et de la présence d'occupation et d'activités humaines, les constructions et aménagements peuvent y être admis, sous réserve d'intégration urbaine et paysagère rigoureuse. Les documents d'urbanisme locaux devront déterminer les conditions de nature à assurer le respect et la protection de ce patrimoine paysager et contiendront des dispositions à la hauteur des enjeux de protection ou de mise en valeur.

En complément de cette approche par site ou entité, le DOO mentionne et traite :

- **Des points de vue remarquables**, sans les localiser tellement ils sont nombreux, pour protéger les cônes de vue, notamment sur les sites et espaces identifiés et au sein des entités paysagères remarquables.
 - De l'insertion des constructions dans les parties urbaines.
 - **De l'intégration paysagère des parties non souterraines et des plateformes de chantier du Lyon-Turin** ; si les contraintes techniques inhérentes à cette infrastructure sont fortes, ses impacts directs ou indirects doivent être réduits ou compensés.
 - **Des sites ou paysages dégradés** telles les entrées de villes ou de bourgs, les centres villes ou centres-bourgs, les stations d'altitude, les grands bâtiments d'activité, les emprises ferroviaires ou friches qui sont à requalifier.
 - **Des carrières existantes ou à créer**, pour limiter leur impact ou garantir leur remise en état après exploitation.

1.3 ORIENTATION N° 3 : PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES URBAINS ET BATIS, MAJEURS OU PLUS ORDINAIRES.

Au-delà des "servitudes", il s'agit d'identifier les éléments bâtis ou urbains à prendre en considération, notamment dans les PLU, de cadrer les démolitions, le renouvellement urbain, les adaptations du bâti existant aux besoins contemporains.

Ce patrimoine a été identifié au diagnostic et au PADD. Il s'agit :

- des éléments de **patrimoine majeur à protéger et valoriser** ; sont concernés tous les monuments historiques inscrits ou classés, y compris leurs abords pour des raisons de co-visibilité
 - de **patrimoines remarquables**, civils, militaires, religieux, ruraux, touristiques, industriels ou ferroviaires, ni classés, ni inscrits, mais néanmoins répertoriés, à protéger et valoriser ;
 - des **villes, bourgs et hameaux** dans leur ensemble, qui sont à structurer ou à conforter en valorisant leurs caractéristiques historiques, architecturales et urbaines, y compris par du renouvellement urbain.
 - Des **stations**, à réhabiliter ou requalifier, en valorisant leurs caractéristiques architecturales et urbaines.

Le caractère montagnard et l'histoire spécifique de la Maurienne nécessitent de promouvoir des pratiques de **réhabilitation et de construction** respectueuses de l'existant, de la pente, de l'altitude, du climat ou des risques, économes en énergie et foncier, et recourant davantage aux énergies renouvelables.

Les documents d'urbanisme devront identifier et localiser **les éléments bâtis ou urbains remarquables** pour assurer leur reconnaissance, préservation, conservation ou restauration et valoriser leur insertion dans leur environnement paysager, naturel ou agricole.

8 Défi 2 : construire et adapter un modèle de développement économique Mauriennais ouvert et transalpin

Il ne s'agit pas d'imposer UN modèle sur tout le territoire mais bien de réfléchir collectivement à une cohérence d'aménagement et de développement sur l'ensemble des bassins de vie de la Maurienne, pour une stratégie lisible support de dynamiques locales plurielles qui s'enrichissent.

Les principes souhaités sont :

- *L'accompagnement des mutations dont la transition énergétique et l'innovation sociale*
- *Le renouvellement et la diversification des activités et des modèles économiques (circularité, circuit court, collaboratif, économie du partage ou de la fonctionnalité, ...)*
- *Une gouvernance adaptée aux enjeux économiques, mis en évidence dans le diagnostic, y compris en termes d'organisation des acteurs et de marketing territorial*
- *La maîtrise du foncier par les collectivités et au sein des espaces urbains*
- *La capacité à attirer de nouveaux opérateurs en particulier par un meilleur couplage de l'offre entrepreneuriale et de l'offre de vie locale*

La résilience territoriale, notion essentielle pour le projet d'aménagement et de développement durables de la Maurienne, est fortement portée et développée dans ce défi 2. Elle se centre autour des idées fortes suivantes :

- *L'importance de développer une diversité d'activités, présentes et non présentes, se complétant et permettant*

ainsi d'amortir des risques conjoncturels ; cette stratégie réduit les risques d'une trop forte spécialisation chère aux économistes classiques.

- *Le développement de l'économie en circuits courts/circulaires tant pour des activités primaire, secondaire que tertiaire ; cette stratégie de développement contribuera à réduire l'empreinte carbone, à améliorer la valorisation des déchets, à augmenter la valeur ajoutée produite locale ; elle suppose à la fois une intensification des relations client/fournisseur entre entreprises à l'échelle du bassin et l'organisation de grappes d'entreprises agissant en complémentarité, sur des marchés nécessitant des groupements.*

- *Une création et une redistribution d'emplois compatibles avec les potentialités démographiques et les compétences des personnes concernées par l'allongement de la durée de travail.*

- *Une montée en puissance des nouvelles formes d'activités : pluri-employeurs pour un salarié, pluri-activité pour une même personne, pratique de l'économie collaborative et de l'échange...*

- *Une « Ubérisation » des activités qui peut soit être subie et produire un nouveau prolétariat non salarié, soit maîtrisée par une prise en charge des données (data) au sein d'une structure mixte (publique/privée), garantissant la non privatisation de cette ressource stratégique majeure pour les 20 ans prochaines années (confirmée par toutes les dernières études stratégiques et prospectives).*

- *Un positionnement à trouver pour anticiper le développement souhaité et souhaitable à 15-20 ans.*

Une politique économique locale pour 2030 se construit sur 8 grandes fonctions :

- L'offre foncière et immobilière, son accessibilité,
- Le suivi et l'accompagnement des entreprises : création, développement, gestion de crise avec des compétences distinctives pour chacune de ces 3 problématiques, en distinguant 3 types d'entreprises : les micro et TPE, les PME, les grands groupes. Chacun de ces 3 types d'entreprises nécessite des modes d'intervention différenciés,
- L'animation du tissu économique,
- La promotion du territoire et de ses acteurs,
- Le suivi, l'observation, l'information,
- Le partenariat et l'investissement privé/public sur des communs économiques,
- La finance de proximité,
- La gouvernance locale.

Le projet Scot dans sa déclinaison règlementaire (DOO) se concentrera en priorité sur la première fonction en prenant en compte les principes de résilience territoriale. Pour rappel, les orientations et les 4 défis sont interdépendants. Le projet n'a de sens que dans cette articulation et cette synergie globale.

8.1 ORIENTATION N° 1 : SE Doter d'une stratégie économique foncière et immobilière à l'échelle maurienne intégrant l'exigence du développement durable

Sur la Maurienne, **les offres foncière et immobilière sont importantes en volume, mais très disparates, tant en termes quantitatif que qualitatif** et encore insuffisamment organisées de manière stratégique sur l'ensemble de la vallée :

- L'offre foncière économique est morcelée, avec près de 750 ha (données DDT73 à fin 2016 sans le parc Arc-Isère) répartis sur plus de 140 sites ou zones, essentiellement situés en fond de vallée. Seules 5 zones d'activités économiques dépassent les 20 ha.
- Cette offre économique a été aménagée et développée principalement à une échelle communale.
- Cette offre est également fortement dépendante du renouvellement urbain des 5 pôles de vie majeurs (maintien et renouvellement du tissu économique en centre-ville notamment) et du projet urbain autour du pôle d'échange multimodal de la future gare internationale de St Jean de Maurienne.

L'orientation du volet économique a pour fil directeur le renforcement de la visibilité et de l'attractivité de la Maurienne, en impulsant une démarche globale d'urbanisme en cohérence avec l'ensemble du projet SCoT.

Elle s'organise autour de 3 priorités :

1. Hiérarchiser l'offre foncière et immobilière selon 2 échelles territoriales en cohérence avec l'armature urbaine du SCoT, en optimisant en priorité (qualité, densité) les espaces existants.
2. Favoriser le retour d'activités économiques en centre-ville/centre-bourg, en articulation avec le tissu urbain.
3. Identifier les friches foncières, immobilières ainsi que les espaces mutables et enclencher des négociations à l'échelle Maurienne

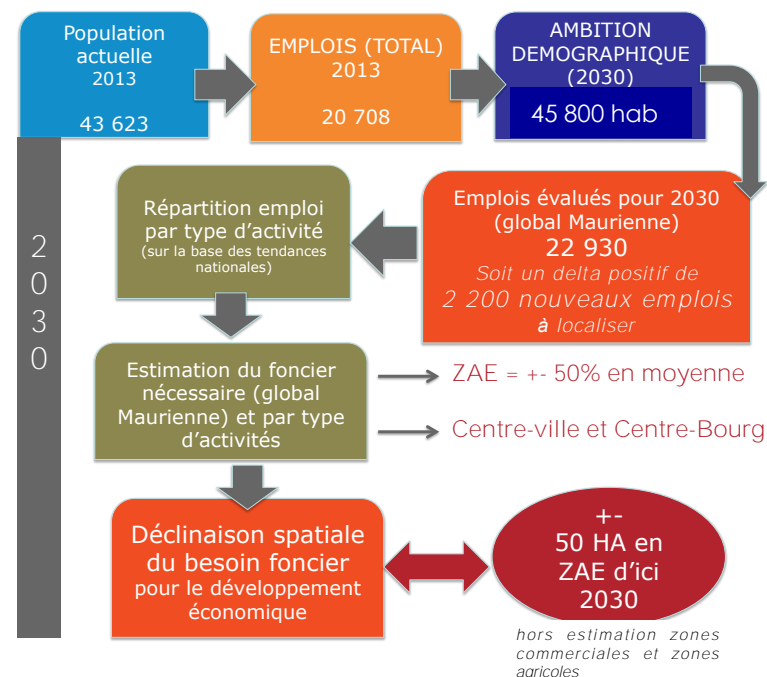
pour mettre en place une démarche opérationnelle à court terme et une véritable politique foncière et patrimoniale à l'échelle Maurienne.

Pour évaluer les besoins en foncier économique, outil principal du projet SCoT pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement économique, plusieurs facteurs ont été pris en compte, notamment :

- Un mouvement de transformation des activités, sur la base des grandes tendances nationales (voire mondiales),
- Un mouvement de transformation des emplois.

L'évaluation du nombre d'emplois (perspective 2030) s'est effectuée en prenant en considération :

- Ce double mouvement de transformation, emplois et activités, en termes quantitatifs et qualitatifs.
- L'ambition démographique du PADD, pour 2030.
- L'allongement de la vie professionnelle.
- Les flux, sortants et entrants en Maurienne.



Cette évaluation conduit à estimer un delta positif de 2 200 emplois pour 2030 en Maurienne.

Ces calculs ont permis une répartition de ces emplois par type d'activités et une traduction en foncier économique.

La déclinaison spatiale de ce besoin foncier économique repose sur un choix (pour répondre aux enjeux et orientations du PADD) de répartir pour 50% le besoin foncier économique dans les zones d'activités et pour 50% dans les pôles urbains, notamment des pôles de vie majeur, pour les conforter dans leur positionnement.

Le besoin foncier économique dans les zones d'activités économiques (hors estimation des zones commerciales et des zones agricoles) sur la durée du SCoT est ainsi estimé à 50 ha environ.

8.1 ORIENTATION N° 2 : SOUTENIR UNE POLITIQUE ENTREPRENEURIALE INNOVANTE, SOLIDAIRE ET INTERCONNECTEE

La sphère productive encore bien présente sur le territoire est en recherche de valeur ajoutée.

L'ambition de la Maurienne est de s'appuyer sur sa culture humaniste et entrepreneuriale qui traverse les décennies et participe aux « communs » que partagent les Mauriennais pour répondre aux mutations en cours et à venir. L'innovation, économique, sociale, environnementale peut devenir un ressort et un moteur pour diversifier les activités, renouveler les pratiques et ouvrir des partenariats, en appui aux démarches et dispositifs en place.

La Maurienne est une zone d'emploi à taille modeste mais active, à proximité d'espaces en développement. Les dynamiques économiques locales sont très hétérogènes d'une communauté de communes à l'autre, composant aujourd'hui des « micro-régions », distinctes (par les taux d'activité, les flux domicile-travail, la structure du tissu économique, le mode d'implantation, les densités d'établissements, l'offre commerciale, politique et gestion foncières, accueil des entreprises...) et travaillant plutôt « côté à côté » qu'en recherche d'une cohérence stratégique et d'une visibilité à l'échelle Maurienne.

Malgré un recul de l'emploi industriel, l'image du territoire « industrie lourde » persiste et la Maurienne reste un des territoires industriels de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes (15,5% de l'emploi) ; c'est un atout pour attirer de nouveaux entrepreneurs.

La structure économique montre un déficit de parité homme-femme et un taux d'encadrement faible, en comparaison avec celui de la Savoie ou de la Région ; il y a là des axes de progrès à organiser pour une meilleure intégration de compétences insuffisamment mobilisées dans l'appareil économique et par conséquent conduites jusque-là à tourner le dos aux territoires

Le secteur des services reste également largement en dessous des moyennes régionale et savoyarde (10% contre 17% et 15%).

Aujourd'hui le tertiaire est devenu le moteur de l'emploi, avec une forte progression du tourisme, des services, de l'économie présentielle

et de l'économie sociale. La dynamique touristique repose sur une dynamique importante des emplois saisonniers, dont ceux pluri actifs.

8.2 ORIENTATION N° 3 : CONFORTER LE ROLE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE RURALE, ALPINE ET SOLIDAIRE DE MAURIENNE

L'ensemble des acteurs du territoire reconnaît le rôle primordial que joue l'agriculture en Maurienne : un système agro-pastoral particulièrement adapté au territoire avec un équilibre et une optimisation des différents espaces et une valorisation réussie des ressources naturelles du territoire.

L'agriculture est un des **principaux socles des « Communs »** de Maurienne, de par son activité « naturelle » de production. Une agriculture vivante, dynamique, entreprenante, diversifiée, ouverte est le meilleur garant et le plus économe pour la pérennité et la résilience de ce territoire de montagne remarquable.

Deux éléments principaux perturbent cet équilibre et cette dynamique :

- *La concurrence forte, sur le foncier agricole, entre les différentes activités de la vallée. Les exploitations agricoles sont très majoritairement fondées sur l'élevage, l'herbe est la ressource principale. Le système agro-pastoral en place tisse une complémentarité très forte entre les prairies de vallée, les alpages et la zone intermédiaire de « montagnette ». La pression sur le foncier met en péril cet équilibre.*
- *La déprise agricole, le vieillissement des exploitants et la baisse des installations en agriculture sont des facteurs qui confirment le besoin de soutenir les filières, les outils, les structures et politiques en place.*

La synergie entre 2 dynamiques – *soutien aux filières et recherche de solutions et réponses nouvelles* - est primordiale pour conserver et développer une agriculture en capacité à répondre aux enjeux de ce siècle.

L'agriculture en Maurienne doit maintenir et renouveler un modèle agricole durable, pour contribuer au développement du territoire

Le raisonnement à l'échelle communale n'a pas de sens pour garantir le système agro-pastoral de la Maurienne. Et c'est là tout l'intérêt et la pertinence du projet Scot.

L'agriculture de Maurienne et ses particularités, justifient l'application du principe de compensation collective à l'échelle Vallée : de nouveaux outils innovants sont en cours d'expérimentation, élaboration, dans des territoires voisins, en partenariat avec les acteurs du territoire et les professionnels agricoles.

Cette orientation insiste sur la préservation, le développement des filières et outils collectifs en place, l'installation et la diversification pour assurer le renouvellement des exploitations.

Le projet SCOT cherche ainsi à :

- Préserver, maintenir un écosystème agricole viable et pérenne dans la durée : la Maurienne possède un système spécifique et original agro-pastoral et le foncier agricole disponible est rare.
- Garantir une approche systémique du fonctionnement agricole en Maurienne.
- Préserver et valoriser les investissements et démarches collectives qui font la qualité de l'agriculture en Maurienne, sa spécificité, sa fonctionnalité.
- Soutenir le développement et la diversification de cette activité et de cet écosystème pour son devenir.

8.3 ORIENTATION N°4 : SE POSITIONNER COMME UN TERRITOIRE DE RESSOURCEMENT AUTHENTIQUE « MADE IN MAURIENNE »

Le développement touristique est vecteur de développement économique, en étant créateur d'emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire, en participant à la consommation locale, à la dynamique commerciale, artisanale et de services du territoire.

La place des dépenses touristiques dans l'économie présentielle de Maurienne est donc à souligner. La promotion touristique est également un outil de communication et de marketing territorial, en valorisant l'image du territoire à l'échelle nationale, en le rendant alors plus attractif pour les autres activités économiques.

Nombre des espaces supports d'activités touristiques et de loisirs sont aussi des espaces sensibles, sur le plan environnemental et paysager. Ces activités doivent **intégrer les exigences environnementales** au même titre que sur les autres espaces du SCoT, ce qui est également une condition de pérennité.

Même si elle est transversale, la prise en compte du tourisme dans le SCoT se limite aux questions relatives à l'aménagement et à l'équipement du territoire et de ses destinations. **Le SCoT n'intègre pas les dimensions de structuration et de promotion de l'offre.** Les choix, en termes d'aménagement et d'équipement, s'appuient sur les fondements marketing de l'attractivité du territoire : clientèles et fréquentations actuelles et potentielles, avantages concurrentiels du territoire et facteurs d'évolution de la demande et des comportements des cibles de clientèles. Le SCoT peut donc contribuer à conforter les réflexions collectives des acteurs et opérateurs, sur le volet territorial et spatial des activités touristiques.

Un tourisme durable passera par des coopérations entre les «territoires touristiques» et des complémentarités entre les différentes politiques (déplacement, hébergement, culture et patrimoine, environnement et paysage, foncier, services). Les territoires touristiques ne correspondent que rarement aux limites administratives d'une commune ou d'un EPCI. **Le défi est donc aujourd'hui de rendre lisible un système**

complexe pour tous les acteurs du développement touristique. De la même manière que le SCoT prône sur d'autres sujets (habitat, économie et déplacements notamment) la nécessité d'effectuer des choix à l'échelle du bassin de vie, le SCoT identifie la mutualisation des compétences entre les secteurs et les territoires, comme un point fort du développement touristique futur. **Chaque territoire de « destination » a son propre positionnement touristique mais plusieurs questions sont communes.** Une problématique de développement touristique sur un territoire doit être réfléchie, non seulement en fonction du potentiel propre au territoire mais aussi en prenant en compte les réflexions et projets des autres territoires du SCoT, voire des territoires voisins et alpins.

En 2018, au regard des données connues, l'attractivité touristique des Alpes se confronte à de fortes incertitudes liées à des saisons hivernales de plus en plus aléatoires et qui se rétrécissent, du fait notamment des impacts du changement climatique sur l'enneigement, un pouvoir d'achat moyen des ménages qui est en baisse, un marché potentiel français également en stagnation... **Les « vacances à la neige » constituent un secteur d'activité en forte mutation, notamment avec une appréhension générationnelle en évolution.**

Au regard de la situation observée en Maurienne, il devient primordial : de **maintenir le volume d'offre d'hébergements marchands**, de le **qualifier** et de le **diversifier par des produits nouveaux et durablement marchands** pour répondre aux attentes des touristes d'aujourd'hui et de demain.

L'ambition affichée dans le SCoT est d'accompagner ces mutations et évolutions, afin de défendre au niveau des Alpes et de la France, un positionnement Maurienne qui valorise les spécificités et « communs » du territoire.

La diversification est toutes saisons puisque l'objectif est de mieux répondre aux besoins et attentes des différents segments de clientèles. Il ne s'agit pas exclusivement de diversifier les activités mais de créer les conditions d'attractivité pour de nouvelles clientèles cibles, en

s'adaptant aux mutations des modes de consommation et de perception des vacances et des loisirs.

Pour autant, en Maurienne, la priorité est de renforcer cette attractivité pour les clientèles des périodes été/printemps, en leur proposant, outre un hébergement de qualité, de nouvelles expériences en lien avec l'évolution de leurs aspirations :

- La Maurienne a déjà engagé une diversification pour la période hivernale autour de nombreuses activités, dynamique à poursuivre et à renforcer.
- Le territoire perd de la clientèle durant la période estivale (moins 9% des nuitées ces 7 dernières années). Les efforts doivent donc être accentués sur cette période été/printemps, tout en privilégiant la polyvalence saisonnière des aménagements et équipements.
- Les réponses à apporter dans le temps du SCoT concernent la génération des jeunes qui ont aujourd'hui entre 18 et 35 ans, et qui (selon les études récentes) ont des visions et des approches différentes des vacances à la montagne, notamment en hiver. Les principaux éléments différenciant de ces cibles en devenir sont que les activités de glisse ne constituent plus le seul motif de déplacement. L'ambiance et le cadre de vie, les activités liées au bien-être, la convivialité et le partage, comptent tout autant dans le choix des destinations. Les périodes de départ (hors vacances scolaires), et les durées de séjour (développement des courts séjours) se diversifient.

Quatre priorités sont déclinées dans le DOO pour répondre à ces enjeux tourisme en Maurienne :

- **Objectif 1 :** Adapter et développer l'économie touristique en confirmant la Maurienne dans son positionnement de « territoire de ressourcement, authentique, à taille humaine » ;
- **Objectif 2 :** Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement marchand pour conforter la fréquentation ;

- **Objectif 3** : Engager et accompagner la diversification printemps-été pour maintenir et développer une fréquentation toutes saisons ;
- **Objectif 4** : Préserver l'offre hiver des changements climatiques en cours.

Justification des choix concernant les hébergements touristiques (réhabilitation et création) :

Compte tenu des **taux d'occupation relativement faibles (et donc d'une rentabilité globale précaire)** à l'échelle Maurienne dans les différentes formes d'hébergement marchand, l'objectif de la destination est à la fois de **préserver son parc actuel de lits marchands (±72000 lits) par une réhabilitation et remise en marché des lits existants et d'enclencher une véritable diversification de l'offre d'hébergements (typologie, taille, mode de gestion, services, gamme...), en stations et en vallée.**

Cette préservation doit s'effectuer **prioritairement par la réhabilitation des lits existants** (chauds, tièdes et froids) **avec remise sur le marché** et par la **création de lits neufs** pour permettre la diversification touristique de la Maurienne et atteindre les équilibres économiques locaux des stations.

□ **Articulation entre réhabilitation de l'existant, remise en marché et offre nouvelle de diversification**

Les spécificités et enjeux relatifs à l'hébergement ont été établis à partir des « fiches stations » sur la base des données disponibles de l'observatoire SMBT (données 2017), des traitements du CEREMA sur les fichiers fonciers et du diagnostic tourisme établi en 2014-2015 par G2A. Les spécificités analysées sont les suivantes :

- Capacité d'accueil en lits marchands : il s'est agi d'établir station par station le volume de lits marchands, et leur distribution selon les types d'hébergement : hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme. Ensuite il a été estimé le taux de

dépendance des stations à la résidence de tourisme ou au village de vacances (part des lits marchands).

- Lits non marchands et problématique des lits froids : les lits non marchands (non classés et non professionnels - PAP) et les résidences secondaires constituent les lits froids. Le ratio d'analyse de base est la part des lits non marchands dans la capacité d'accueil totale des stations. Autre ratio significatif, le taux de dépendance à la résidence de tourisme, c'est à dire la part des lits en RT dans la capacité d'accueil en lits marchands. Enfin, le CEREMA a établi une pyramide des âges des appartements dans les stations sur un échantillon de 53 800 logements (environ 40% de la capacité d'accueil totale des stations de la Maurienne). Nous disposons ainsi de la répartition de la capacité d'accueil (hors villages de vacances et HPA) selon des classes d'âges. L'étude G2A sur l'hébergement touristique, réalisée entre 2014 et 2015 a permis d'estimer le taux de disparition des lits marchands dans les 3 catégories de lits chauds (hôtels, résidences de tourisme ou hôtelières et villages de vacances). L'analyse des âges de logements est à mettre en perspective avec le cycle de vie des produits d'hébergement touristique. On considère que ce cycle court sur une période de ± 20 ans. Au-delà de cet âge, l'attractivité diminue et le risque de sortie du marché est fort (baisse du remplissage et du niveau de rentabilité).

- Capacité d'adaptation des lits marchands à la diversification : Cette analyse peut s'effectuer par le croisement des données établies par le CEREMA (voir onglet enjeux CEREMA fiches stations) avec la pyramide des âges des hébergements et la part de studios dans le parc d'appartements de chaque station. Plus la part des studios anciens est élevée, plus la réhabilitation des logements pour les adapter à la demande est complexe.

□ **Réhabilitation, remise en marché, amélioration de la fréquentation**

Capacité d'accueil en lits marchands : l'hébergement touristique est la base essentielle de tout développement des stations. L'étude G2A a montré que depuis 2006, avec l'accélération de la construction des résidences de tourisme, l'impact économique de la fréquentation a été très significatif sur les stations. La répartition des lits selon les modes d'hébergement a un impact fort sur les retombées directes et

indirectes. Plus les lits sont chauds, plus l'impact est élevé. Plus le taux de dépendance à une ou deux formes d'hébergement est élevé, plus les stations se privent de certaines clientèles.

Il s'agira donc pour la production de nouveaux logements de :

- veiller à l'équilibre de la capacité d'accueil totale et des stations entre les différentes formes d'hébergement pour pouvoir cibler un spectre de clientèles le plus large possible,
- Réduire le taux de dépendance à la résidence de tourisme vendues à la découpe, qui aux termes des baux génèrent des lits froids,
- Réduire pour certaines stations le taux de dépendance aux villages de vacances qui limitent la fréquentation aux clientèles low-cost et perturbent leur équilibre économique.
- Veiller à préserver une capacité d'accueil minimale en lits chaud.

En outre, le niveau de classement moyen des lits chauds et la proportion significative des villages et centres de vacances du secteur associatif dans la capacité d'accueil totale (17,8% des lits marchands des stations), a un impact significatif sur l'attractivité des séjours dans la plupart des stations. Cet impact peut être approché par l'estimation des taux de remplissage des lits marchands selon les types d'hébergement.

Selon l'étude G2A, le taux d'occupation moyen en Maurienne s'élève à ± 48 nuits par an, toutes formes d'hébergements confondus.

Ces taux d'occupation sont différents selon les modes de gestion de l'offre :

- Clubs, villages et centres de vacances : 76 jours / an,
- Locatif professionnel (RT, AI, centrales de réservation) : 66 jours/an,
- Hôtels : 48 jours / an,
- Locations diffuses de particulier à particulier : 22 jours/an,

L'analyse des résultats d'exploitation montre que ces remplissages sont insuffisants pour garantir la rentabilité pour une part des lits chauds.

La stratégie liée à l'hébergement touristique vise donc la conservation des lits dans le secteur professionnel, et la montée en gamme, seule

en capacité de permettre une diversification des clientèles et une élévation des taux de remplissages des lits.

Prospective sur les lits froids : L'analyse des données permet dans un premier temps de connaître le poids des lits froids actuels (ceux qui ont un taux d'occupation très faible). Les données G2A 2015 montrent que les lits chauds et tièdes professionnels ne représentent plus que 43% de la capacité d'accueil totale des stations de Maurienne.

Le taux d'érosion des lits chauds (RT, hôtels et VV) a été estimé en 2015, sur la base d'une tendance 2006-2014, à :

- - 1,7% par an pour les résidences de tourisme
- - 2,0% par an pour l'hôtellerie
- - 5,0% par an pour les villages et centres de vacances

Cette érosion entraîne un transfert vers les lits tièdes et/ou froids d'environ 1 375 lits annuellement depuis 2006, soit par extrapolation \pm **13 000 lits sur une décennie et pour l'ensemble des stations (temps du SCoT)**. Sur la période de 2007-2014, le rythme de création de lits chauds a été de 500 par an (3 500 lits au total). Ce rythme s'est nettement réduit à partir de 2013, impliquant une érosion nette qui s'accélère.

L'analyse des pyramides des âges des hébergements en appartements des stations (CEREMA), montre que 53% du parc de logements touristiques de l'échantillon est âgé de plus de 23 ans. La propension de ces lits à évoluer vers les lits froids, ou à sortir totalement du marché est très élevée.

Le frein à la réhabilitation des lits froids est plus élevé lorsque les logements sont intégrés à une copropriété (les actions ne peuvent être réalisées qu'avec une majorité des copropriétaires impliqués).

Les stations pour lesquelles la part de la zone U bâtie en copropriété est la plus importante (>20%) sont : La Norma, Le Corbier, St-François Longchamp, Val-Cenis et Valloire, puis dans une moindre mesure : St-Sorlin d'Arves, La Toussuire, St-Jean d'Arves et Orelle.

Les traitements du CEREMA indiquent, au-delà de l'ancienneté des lits, que la part des studios dans l'offre d'hébergement marchand et non marchand (lits tièdes ou froids), a des conséquences sur le remplissage

estival. Ce type de logement ne correspond pas ou peu à un usage estival (espaces à vivre limités, promiscuité, ouvertures sur l'extérieur réduites ou absentes). Par conséquent les stations sur lesquelles la part des studios de petite taille est importante ne disposent pas d'une capacité d'accueil attractive pour se diversifier sur les saisons (part des studios dans le parc d'appartements >20%). C'est particulièrement le cas dans 6 stations (par ordre décroissant d'importance) : Le Corbier (54%), La Toussuire, Les Bottières, Valfréjus, Bonneval/Arc, Aussois ; et dans une moindre mesure pour St-François Longchamp, Bessans et Albiez.

Sur la base de ces éléments, l'objectif de **réhabiliter 11 600 lits d'ici 2030** se décompose et se justifie ainsi :

- **réhabiliter 1 960 lits chauds** pour les maintenir en circuit marchand :

13 000 lits vont connaître une sortie du circuit marchand d'ici 2030. Il s'agit de lits actuellement en résidences de tourisme et hôtelières, hôtels, villages et centres de vacances... Il est estimé à 15% le volume de ces lits qu'il sera possible de maintenir sur le circuit marchand, après réhabilitation ou simplement après mise en œuvre de politiques propriétaires (telles que conduites sur Haute Maurienne Vanoise, St François Longchamp depuis quelques années) par reconduction d'un bail commercial.

- **réhabiliter 1 730 lits tièdes** pour améliorer leur commercialisation :

Le parc de lit tiède est estimé à environ 17 000 lits. A l'horizon 2030, capter 10% de ce parc pour une réhabilitation pour maintenir l'attractivité de ces biens et renforcer leur niveau de commercialisation (notamment de particuliers à particuliers).

- **réhabiliter 7 870 les lits froids** pour préserver l'attractivité des sites et augmenter leur occupation :

Le parc de lits froids en stations est de 78 770 lits. L'objectif est d'en réhabiliter 10% d'ici 2030 pour améliorer la qualité de cette offre vieillissante afin de préserver l'attractivité des sites (par une intervention sur les parties communes des copropriétés notamment, transformation des petits studios pour création d'hébergements adaptés aux demandes actuelles) et d'augmenter leur taux d'occupation.

□ **Diminuer la dépendance aux résidences de tourisme :**

Pour 14 stations sur 18 la résidence de tourisme constitue le type d'hébergement principal. 9 d'entre-elles (La Norma, La Toussuire, Le Corbier, Les Bottières, Orelle, St-François Lonchamp, St-Sorlin d'Arves et Valmeinier), présentent un taux de dépendance à la résidence de tourisme supérieur à 60% de la capacité d'accueil en lits marchands. Ce fort taux de dépendance doit être corrélé à l'ancienneté des RT et donc au risque de non renouvellement des baux.

Pour 5 stations (Bessans, Bonneval, Val Cenis, Valfréjus et Valloire), le parc de meublés de tourisme déclarés constitue l'essentiel ou une part importante de l'hébergement marchand. Cette situation est problématique car les meublés sont des lits « tièdes » qui ne génèrent pas un niveau de nuitées équivalent aux autres formes d'hébergement (hôtels, RT, VV). Dans ces stations, l'enjeu de réhabilitation de l'immobilier de loisirs est donc primordial. Seule la station des Karellis dispose d'une capacité d'accueil majoritaire en villages de vacances.

Pour 6 autres (Albiez, Aussois, St-Jean et St-Sorlin d'Arves, Valcenis et Valmeinier), le poids de lits en villages de vacances du secteur associatif est important.

Globalement, la plupart des stations concentre leur capacité d'accueil sur un ou deux types d'hébergement marchand.

Les hôtels sont absents de 6 stations : Albiez, La Norma, Les Bottières, Les Karellis, Orelle et St-Jean d'Arves. Seules les stations de Bessans et Valcenis proposent une diversité complémentaire entre meublés, RT et villages de vacances.

Ce manque de diversité dans les stations renforce les risques de conversion des lits froids, mais aussi et surtout limite les possibilités de diversification des cibles de clientèles, ce qui est pénalisant quantitativement et qualitativement.

Peu de stations disposent d'établissements classés 4**** et plus. Globalement, la Maurienne peine à pouvoir attirer les clientèles haut de gamme (plus rémunératrices), malgré la qualité de l'offre hiver, et

des aménités exceptionnelles pour la diversification au printemps et en été.

Ceci nécessite la production de nouveaux logements pour diversifier l'offre et capter de nouvelles clientèles. L'adaptation de l'hébergement à la diversification pourra se faire soit par la restructuration d'établissements existants (déconstruction et créations de nouveaux lits sur l'emprise foncière existante), soit par la construction de nouveaux concepts sur du foncier libre.

L'ensemble des analyses précédentes, couplées à une approche micro économique (station par station) prenant en compte la recherche des équilibres économiques locaux (investissements déjà réalisés ou en cours : Assainissement, VRD, équipements collectifs de loisirs, transports, neige de culture, domaine skiable...) justifie la répartition suivante entre lits à réhabiliter et lits à créer sur la période du SCoT :

COMMUNES Sources SMTB 2017, décompte par commune	Lits existants				Réhabilitation			Création
	chauds	tièdes	froids	total	lits chauds	lits tièdes	lits froids	Volumés de lits neufs à horizon 2030 (dont UTN déjà autorisées)
					15%	10%	10%	
ALBIEZ MONTROND	1 409	416	4 165	5 990	57	42	417	1 100
AUSSOIS	2 655	1 345	2 663	6 663	116	135	266	1 200
BESSANS	596	1 209	2 712	4 517	25	121	271	500
BONNEVAL / ARC	154	564	1 693	2 411	4	56	169	1 500
LA NORMA	1 156	186	5 356	6 698	37	19	536	500
LA TOUSSUIRE	3 939	553	8 492	12 984	140	55	849	1 000
LE CORBIER	1 414	390	10 463	12 267	37	39	1 046	1 000
LES BOTTIÈRES	404	43	575	1 022	10	4	58	-
SAINT-COLOMBAN	637	182	1 550	2 369	21	18	155	500
ST-JEAN D'ARVES	2 085	126	2 779	4 990	85	13	278	1 200
ST-SORLIN-D'ARVES	5 298	575	3 069	8 942	172	58	307	1 850
LES KARELLIS	2 219	16	1 557	3 792	166	2	156	1 000
ORELLE	620	127	1 157	1 904	16	13	116	500
ST-FRANÇOIS-LGCHP	5 777	164	6 999	12 940	165	16	700	2 000
VAL CENIS	9 399	4 244	9 363	23 006	406	424	936	1 500
VALFREJUS	2 095	1 642	5 032	8 769	66	164	503	500
VALLOIRE	5 155	5 045	7 271	17 471	183	505	727	1 500
VALMEINIER	7 205	476	3 874	11 555	255	48	387	1 200
SS TOTAL STATIONS	52 217	17 303	78 770	148 290	1 960	1 730	7 877	18 550
Capacité conservée pour une répartition pendant la mise en œuvre du SCoT								2 550
VALLÉE (hors stations)	809	1 542	15 767	18 118				1 700
TOTAL MAURIENNE	53 026	18 845	94 537	166 408	1 960	1 730	7 877	22 800

Sources : SMTB 2017 – traitement Expan'tia.

Justification des choix concernant l'aménagement des domaines skiables alpins

□ Comment ont été estimés les spécificités et les enjeux ?

Les fiches par stations permettent de disposer pour la quasi intégralité des stations des données relatives :

- **Aux domaines skiables** : L'approche des domaines skiables permet de différencier les stations selon la taille du domaine (superficie, nombre de pistes, diversité des pistes), et ses liaisons avec les stations voisines (interdomaines ou isolées). En outre à quelques exceptions près le Stationscope indique les altitudes minimales et maximales des domaines skiables. Il renseigne aussi sur le mode de gestion des domaines skiables et des remontées mécaniques (gestion publique directe, gestion mixte – SEM, et gestion privée – déléguée).

- **Aux remontées mécaniques et au développement altitudinal du moment de puissance du parc** : Les indicateurs disponibles sont le nombre de remontées mécaniques (voire le type), et leur ancienneté. Le moment de puissance d'une remontée mécanique se définit comme le produit du débit théorique (en nombre de skieurs/heure) x dénivélé. Le moment de puissance d'une station est la somme des MP de toutes les remontées mécaniques. Il peut être calculé entre les principales courbes de niveau. Cette distinction permet de localiser le niveau d'activité sur les DS en fonction de l'altitude.

□ Enjeux liés aux aménagements et équipements de l'offre hiver :

- **Domaines skiables (DS)** : Plus le domaine skiable est petit et isolé, moins l'attractivité de la station est grande, ce qui limite ses potentialités de développement (capacité d'accueil restreinte, développement immobilier, développement des

commerces et des services). Le nombre et la diversité des pistes, la présence d'un domaine nordique (selon les niveaux de pratique), influencent la spécialisation relative des stations (non skieurs, débutants, familles, confirmés, pratiques extrêmes), et leur capacité à attirer certaines cibles de clientèles. Enfin, il existe une corrélation entre le niveau d'attractivité des domaines skiables ou des stations et le mode de gestion des DS. Moins le DS est attractif, moins l'exploitation est rentable, et peut donc être confiée à des exploitants privés. Cette situation est aussi corrélée aux investissements nécessaires dans les années à venir.

- **Remontées mécaniques** : plus l'âge moyen du parc de RM est élevé, plus les perspectives d'investissement seront importants sur la période de validité du SCoT. Ces investissements peuvent concerner le remplacement ou la modification des RM, ainsi que les inspections périodiques exigées par la loi. Pour mémoire la réglementation relative à la maintenance des remontées mécaniques (téléski et téléportés) exige 3 types d'inspections :

- Les inspections annuelles, réalisées principalement par les exploitants eux-mêmes (majoritairement des inspections visuelles).
- Les inspections pluriannuelles, réalisée par des organismes habilités. Selon les types de RM la fréquence de ces inspections peut varier entre 4 et 10 ans. Plus les remontées sont anciennes, plus la fréquence augmente, engendrant de fait des coûts supplémentaires pour l'exploitant (démontages et remplacements partiels).
- La mise en conformité à 30 ans, qui permet de déterminer si l'installation peut ou non poursuivre son exploitation et à quelles conditions (techniques et financières).

En outre, les études sur les changements climatiques (GIEC et Polytechnique Lausanne) indiquent les altitudes en dessous desquelles la garantie neige ne pourra plus être assurée sur les domaines skiables. À l'horizon 2030, cette altitude a été estimée à 1 500 m. Par

conséquent, l'analyse de la répartition altitudinale du moment de puissance par station permet d'identifier les domaines skiables pour lesquels le niveau de risque est le plus élevé.

Plus la part du moment de puissance des stations située en dessous de ces 1 500 m est élevée, plus les risques sur les investissements seront forts : démantèlement de certaines installations, réduction de surface des domaines skiables et gestion des flux modifiée, liaisons avec les cœurs de station à réinventer, continuité des liaisons inter domaines à reconfigurer...

- **Le taux de couverture en neige de culture** : corrélativement aux changements climatiques en cours et à venir, le taux de couverture en neige de culture des DS est un paramètre important pour maintenir l'attractivité des stations. Plus le pourcentage de surface du DS bénéficiant d'un enneigement artificiel est élevé, plus la garantie neige peut être assurée. Cette composante est d'autant plus importante dans les stations où la part du moment de puissance global inférieure à 1 500 m est élevée. Toutefois, selon l'ancienneté des installations d'enneigement, la capacité à produire et à stocker la neige de culture peut être contrainte par les températures moyennes et la ressource en eau. Par ailleurs, l'orientation principale des domaines skiables a une influence sur la capacité à produire et à conserver la neige artificielle.

□ **Attractivité des domaines skiables et modes de gestion**

L'attractivité des domaines skiables de la Maurienne est satisfaisante à bien des égards. C'est la combinaison de plusieurs paramètres qui contribue à ce niveau de performance :

- 11 stations sur 18 dotées de domaines skiables de grande taille et reliés entre eux,
- Un niveau et une diversité d'offres et d'équipements hiver (alpin et nordique) significatifs ainsi qu'une offre pour des pratiques de glisse alternatives : ski nocturne, snowparks, boarder-cross ... A noter que si

les domaines et activités nordiques sont parfois symboliques, les pratiques hors ski sont organisées sur l'ensemble des stations : motoneige, marche nordique et rando neige, raquettes, mushers... Cette organisation favorise la fréquentation hiver des non skieurs qui représente 29% des nuitées sur cette saison pour l'ensemble de la Maurienne.

- Des potentialités pour de nombreuses pratiques de haut niveau ou extrêmes : free ride, sports aériens hiver, plongée sous glace, courses sur glacier, ski de randonnée, cascades de glace...

La faible ou moyenne attractivité des domaines skiables concerne la plupart des 7 stations qui ont les domaines skiables les plus petits en surface : Albiez, Aussois, Bessans, Bonneval, La Norma, Les Bottières, Les Karellis et Val Fréjus. Ces stations, sont aussi isolées des autres, avec des perspectives de liaison difficile ou impossibles. La capacité d'accueil sur les pistes étant contrainte, ces stations présentent aussi des capacités d'accueil en lits marchands modestes < 2 000 lits pour les plus petits domaines skiables (Albiez, Aussois, Bessans, Bonneval, La Norma).

Quand les domaines skiables sont petits ou moyens, la gestion publique est majoritaire (régie ou SPL). La gestion s'opère station par station, les privant d'économies d'échelle et de capacité d'autofinancement. La planification des investissements sur les domaines est donc complexe, notamment pour la réhabilitation, l'équipement et le renouvellement des remontées mécaniques.

Les enjeux d'aménagement et d'équipements des domaines skiables (extension, travaux ou création de pistes, création de liaisons) sont significatifs pour les stations disposant des domaines les plus petits.

Les enjeux portent aussi sur la gouvernance et les modes de gestion, et notamment l'identification des opportunités de mutualisation des moyens.

□ **Etat du parc de remontées mécaniques, répartition altitudinale du moment de puissance et adaptation des DS aux changements climatiques**

L'ancienneté des remontées mécaniques renseigne sur les enjeux de renouvellement du parc dans le temps futur du SCoT.

6 stations présentent un âge moyen des remontées mécaniques supérieur à 20 ans : Albiez, Bessans, Bonneval/Arc, La Norma, Les Karellis et Saint-Colomban.

Outre ces 6 stations, 7 (avec Aussois), disposent de plus de 20% du parc de remontées mécaniques âgés de plus de 30 ans, qui vont nécessairement générer des investissements significatifs dans les années à venir. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour La Norma (52% des remontées mécaniques ont plus de 30 ans), et Bessans (40%).

L'analyse de la répartition altitudinale du moment de puissance des stations (débit des remontées mécaniques selon l'altitude), indique les domaines skiables plus ou moins menacés par les changements climatiques (<1500m à horizon 2030) :

- 9 stations présentent des pieds de pistes à une altitude inférieure à 1 500 m : Aussois, La Norma, La Toussuire, Le Corbier, Saint-Colomban, St-François Longchamp, St-Jean d'Arves, Val Cenis et Valloire.
- 9 stations présentent un moment de puissance de station inférieur à 1500 m : La Norma, La Toussuire, Orelle, Saint-Colomban (50% du MP < 1500 m), Saint-François Longchamp, Val Cenis, Val Fréjus (35%), Valloire et Valmeinier (43%).

Ces deux constats indiquent que la garantie neige sera particulièrement menacée dans les années à venir pour ces 9 stations. Certes, pour la plupart de ces stations, la neige de culture permettra d'atténuer les risques, car l'essentiel des stations concernées peut produire de la neige de culture sur la part du DS < 1500 m. Néanmoins la situation semble plus complexe pour La Norma, Saint-Colomban et Val Fréjus.

A noter que le moment de puissance d'Albiez se situe à 90% entre 1500 & 2000 m, et que la couverture en neige de culture ne concerne que 34% du domaine skiable. Par ailleurs, l'âge moyen des RM est de 27 ans. La station cumule des indicateurs défavorables. Idem pour Le Corbier (75% du MP et 18% de couverture par la neige artificielle).

L'âge moyen des remontées mécaniques en Maurienne est de 17 ans (\pm 280 RM sur les 18 stations). Pendant la période du SCoT, une partie significative du parc va donc entrer dans sa phase déclinante du cycle de vie du produit, avec les conséquences qui s'y rapportent sur les charges d'exploitation et l'investissement : augmentation de la fréquence des inspections pluriannuelles avec travaux de maintenance et remplacement de matériel.

Le SCoT vise une adaptation de l'offre hiver et de son modèle économique à l'ensemble des facteurs et paramètres détaillés précédemment : renforcement des secteurs d'altitude, liaison « par le haut » entre domaines existants, accès par téléporté depuis les fonds de vallée, mutualisation de la gestion de certains domaines... Cette adaptation concerne autant le changement climatique que l'évolution des clientèles.

La très large majorité des investissements envisagés à horizon 2030 dans les stations de Maurienne concerne la restructuration des domaines skiables alpins (DSA) existants, leur optimisation par une remontée du moment de puissance en altitude, l'accès facilité aux secteurs à enneigement maximal depuis les zones d'hébergements...

L'essentiel de ces travaux d'adaptation de l'offre hiver se feront au cœur des DSA actuels. Ceci fait référence à l'enveloppe gravitaire des domaines skiables alpins, telle que la définit le code de l'environnement. Les UTN Structurantes portées par le SCoT concernant donc les aménagements les plus importants, structurants à l'échelle Maurienne. Il est donc considéré que les projets d'aménagement des DSA à l'intérieur des enveloppes gravitaires inscrites dans le DOO ne relèvent pas du SCoT mais des PLU, car concernant des aménagements locaux.

Ces **enveloppes gravitaires des domaines skiables alpins existants** ont été définies d'après « l'enveloppe gravitaire de remontées mécaniques » issue de l'IRSTEA BD Stations 2017.

Précisions fournies par l'IRSTEA concernant « l'enveloppe gravitaire de remontées mécaniques » issue de l'IRSTEA BD Stations 2017 :

Définition : les enveloppes remontées mécaniques constitue un proxy des enveloppes de domaines skiables mais ne doivent pas être confondues avec ce dernier. Entre autres, ces enveloppes ne tiennent pas compte des particularités

physiques du terrain. L'utilisateur de cette donnée devra donc veiller à n'utiliser que l'expression « enveloppes gravitaires de remontées mécaniques » quand il fait référence à cette information géographique afin de ne pas induire de confusion avec le périmètre réellement exploité à des fins de pratique du ski de descente. Ces enveloppes résultent d'un calcul réalisé par Irstea croisant les informations de la BD Alti (MNT à résolution de 25m) et les linéaires de remontées mécaniques de la BD Topo. Ces deux produits sont réalisés par l'IGN. Pour plus d'informations sur la méthode utilisée, se reporter à l'article Croisement de simulations numériques des conditions d'enneigement avec une base de données socio-économiques spatialisée des stations de sports d'hiver : description de l'approche, application aux Alpes françaises et introduction de la prise en compte des pratiques de gestion (damage et neige de culture), publié dans le journal La Houille Blanche, n°4, 2016, pp.66-84.

Des adaptations ont été effectuées pour supprimer certaines corrections (enveloppe initiale intégrant certains points hauts, barres rocheuses ou portions de lacs).

De plus, des réductions de périmètre ont également été apportées : les enveloppes gravitaires inscrites au SCoT ont volontairement été réduites par rapport au périmètre de l'IRSTEA correspondant à la définition du Code de l'Environnement. Ces réductions ont été faites sur certaines marges des DSA existants, notamment :

- *Frange Ouest du DSA de Bonneval/Arc,*
- *les franges Est et Ouest du DSA de Val Cenis,*
- *frange Ouest du DSA de La Norma*
- *frange Est du DSA de Valfréjus*
- *frange Nord du DSA des Karellis*
- *frange Sud du DSA d'Albiez*
- *les franges Sud-Ouest et Nord du DSA des Sybelles*
- *franges Sud du DSA Grand Domaine sur St François*

Longchamp

Suite à l'avis de l'Etat sur le SCoT arrêté demandant à reconsidérer ces enveloppes gravitaires sur les zones de superposition avec le cœur du Parc National de la Vanoise, la proposition des élus de mentionner qu'en cas de superposition la réglementation du cœur de Parc s'applique bien n'avait pas été jugée suffisante pour l'Etat. Aussi, l'emprise du cœur du Parc a été retirée de ces enveloppes pour l'approbation (secteur Nord de Bonneval/Arc), à l'exception des pistes

et remontés mécaniques déjà existantes en cœur de Parc (emprise de Tignes sur Val Cenis Termignon).

Justifications des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) Structurantes inscrites au SCoT

Les UTN non Structurantes ne sont pas inscrites dans le SCoT. Pour autant, elles doivent s'inscrire dans les orientations générales du DOO relatives au tourisme, au paysage ou à l'environnement.

Les UTN Structurantes inscrites dans le SCoT sont au nombre de 10.

Au regard des éléments de justification qui précèdent, les tableaux pages suivantes identifient pour chaque UTN :

- **Leur contribution à l'atteinte des grands défis déclinés dans le DOO**
- **Leur adaptation aux deux grands objectifs marketings prioritaires**
- **Leur adaptabilité aux objectifs opérationnels en termes d'urbanisme, d'hébergement et de contribution à la diversification de l'offre.**

Les UTN Structurantes suivantes ne correspondent qu'à une partie réduite du projet touristique du SCoT. Cette sélection découle des caractéristiques et seuils définis par l'acte II de la Loi Montagne. Il n'apparaît donc pas dans les tableaux suivants les volets :

- *de diversification touristique (en été notamment autour du cyclo, de l'eau, de l'itinérance, des patrimoines fortifiés...),*
- *de réhabilitation du parc d'immobilier de loisir, de sa diversification et de sa remise en marché*

- Contribution des UTN S à l'atteinte des grands défis déclinés dans le DOO :

			CONFORMITÉ AVEC LES GRANDS DÉFIS					
			Défi 1 : Reconnaître, préserver, valoriser les communs		Défi 2 : Construire et adapter le modèle de développement économique Mauriennais			
			Préservation des espaces et paysages naturels Mauriennais	Préservation et valorisation des paysages	Stratégie économique foncière et immobilière	Positionnement de territoire de ressourcement authentique		
						Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement	Engager et accompagner la diversification	Optimiser l'offre hiver face aux changements climatiques
UTN S 1	localisation Saint-François longchamp	Consistance Extension DSA par création de 3 RM sur Grande Combe, Bosse à Hélène et Roc Noir	X	X			X	X
UTN S 2	Albiez - Karellis	Liaison Albiez Karellis et extension DSA					X	X
UTN S 3	Valloire	Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)					X	X
UTN S 4	Valloire	Création d'un Club Med à Valloire			X	X	X	X
UTN S 5	Valmeinier-Orelle-Modane	Liaison Croix du Sud Valmeinier - Valréjus avec accès depuis Orelle					X	X
UTN S 6	Valfréjus - La Norma	Ascenseur valléen pendulaire entre la gare de Modane et Valfréjus - la Norma	X	X			X	X
UTN S 7	Aussois	Extension DSA (Chatelard et Col des Hauts)					X	X
UTN S 8	Val Cenis	Liaison par le haut Val Cenis, par extension du DSA					X	X
UTN S 9	Aiton à Bonneval sur Arc	Création d'un itinéraire cyclable de fond de vallée	X	X			X	
UTN S 10	St Jean de Maurienne	Création d'un centre international du vélo exploitant les eaux thermales	X	X	X	X	X	

- Adaptation des UTN S aux deux grands objectifs marketings prioritaires :

			OBJECTIFS MARKETING	
			Accentuer la diversification printemps / été pour compenser la baisse de fréquentation	Montée en gamme globale pour élargir le spectre de clients et renforcer l'attractivité
UTN	localisation	Consistance		
UTN S 1	Saint-François longchamp	Extension DSA par création de 3 RM sur Grande Combe, Bosse à Hélène et Roc Noir		X
UTN S 2	Albiez - Karellis	Liaison Albiez Karellis et extension DSA		X
UTN S 3	Valloire	Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)		X
UTN S 4	Valloire	Création d'un Club Med à Valloire	X	X
UTN S 5	Valmeinier-Orelle-Modane	Liaison Croix du Sud Valmeinier - Valréjus avec accès depuis Orelle		X
UTN S 6	Valfréjus - La Norma	Ascenseur valléen pendulaire entre la gare de Modane et Valfréjus - la Norma	X	X
UTN S 7	Aussois	Extension DSA (Chatelard et Col des Hauts)		X
UTN S 8	Val Cenis	Liaison par le haut Val Cenis, par extension du DSA		X
UTN S 9	Aiton à Bonneval sur Arc	Création d'un itinéraire cyclable de fond de vallée	X	
UTN S 10	St Jean de Maurienne	Création d'un centre international du vélo exploitant les eaux thermales	X	X

• **Adaptabilité des UTN S aux objectifs opérationnels en termes d'urbanisme, d'hébergement et de contribution à la diversification de l'offre :**

			CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS							
			Urbanisme	Hébergement touristique			Diversification			
			Restructurer et valoriser le cadre de vie des stations	Maintenir le volume d'hébergement marchand	Qualifier et mettre à niveau l'offre actuelle d'hébergement	Innover dans les concepts d'hébergement pour favoriser la diversification	Structuration des filières de diversification printemps / été	Diversification hiver		
								Optimisation et modernisation des équipements (RM)	Consolidation de l'offre des DSA	
UTN S 1	localisation Saint-François longchamp	Consistance Extension DSA par création de 3 RM sur Grande Combe, Bosse à Hélène et Roc Noir						X	X	
UTN S 2	Albiez - Karellis	Liaison Albiez Karellis et extension DSA						X	X	
UTN S 3	Valloire	Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)	X					X	X	
UTN S 4	Valloire	Création d'un Club Med à Valloire		X		X				
UTN S 5	Valmeinier-Orelle-Modane	Liaison Croix du Sud Valmeinier - Valréjus avec accès depuis Orelle						X	X	
UTN S 6	Valfréjus - La Norma	Ascenseur valléen pendulaire entre la gare de Modane et Valfréjus - la Norma	X					X	X	
UTN S 7	Aussois	Extension DSA (Chatelard et Col des Hauts)						X	X	
UTN S 8	Val Cenis	Liaison par le haut Val Cenis, par extension du DSA						X	X	
UTN S 9	Aiton à Bonneval sur Arc	Création d'un itinéraire cyclable de fond de vallée					X			
UTN S 10	St Jean de Maurienne	Création d'un centre international du vélo exploitant les eaux thermales		X		X	X			

Ainsi, parmi les 170 intentions de projets remontées par les communes, 26 projets d'UTN structurantes à l'échelle du SCoT ont été identifiés et ont ainsi fait l'objet d'une analyse environnementale et d'un débat en bureau SCoT dédié au tourisme le 18/01/2018. L'objectif de cette analyse était de signaler les points de conflit entre les projets et les enjeux environnementaux et objectifs du PADD du SCoT. Certains points de conflits peuvent être résolus avant la mise en œuvre du projet, par exemple en renforçant la capacité d'épuration d'une station existante, la création d'assainissement...

Cette analyse a permis aux élus de faire le choix des projets à inscrire dans le SCoT : 10 projets d'UTN Structurantes concernant 6 projets d'extension, de restructuration ou de liaison de domaines skiables existants, 2 projets d'hébergements, 1 ascenseur valléen et un itinéraire cyclable de fond de vallée. Ces 10 UTN ont fait l'objet d'une analyse des incidences dans le cadre de l'évaluation environnementale. L'analyse a été réalisée sur plusieurs mois et a pris en compte l'évolution des projets en cours, notamment les modifications des tracés de pistes ou remontées mécaniques. Celle-ci a pointé **les sensibilités nécessitant une vigilance particulière pour la poursuite des études de définition des projets et pour leur mise en œuvre** : les intégrations paysagères à maîtriser pour certains projets (notamment Club Med Valloire, liaison Valmeinier-Orelle-Valfréjus), les milieux naturels et risques associés (notamment Aussois, liaison Valmeinier-Orelle-Valfréjus, liaison haute Val Cenis et Club Med de Valloire) et la biodiversité dont l'espèce emblématique du Tétrás-Lyre. **Ces points d'alerte formulés par le SCoT seront à approfondir dans le cadre des documents d'étude d'impact de chacun des projets. Ces analyses approfondies à venir permettront d'adapter les projets aux sensibilités et points d'alertes énoncés précédemment pour limiter au maximum l'impact sur les milieux, les paysages et l'exposition des populations aux risques naturels.**

Plusieurs projets d'UTN concernant des domaines skiables alpins (DSA) sont à proximité d'espaces protégés (Cœur de Parc National de la Vanoise, site classé du Thabor. Les remontées mécaniques et axes de pistes ont été positionnés à l'écart (et en dehors des périmètres protégés) pour éviter un dérangement important. Il est possible qu'une

partie minimale du flux de skieurs s'aventure en dehors des pistes, suffisamment loin pour fréquenter les franges de ces sites protégés. Ces derniers sont par ailleurs déjà fréquentés par des skieurs de randonnées en hiver et randonneurs pédestres en été. Les projets d'UTN concernant les DSA respectent donc les équilibres et sensibilités justifiant le classement des différents sites protégés situés à proximité.

Les UTN retenues concernant les DSA se positionnent toutes dans une stratégie de restructuration des domaines skiables existants et d'adaptation de l'offre :

- soit par des transformations, reconfigurations et optimisation des DSA existants, où l'UTN portée par le SCoT permet :
 - une extension limitée sur le secteur sommitale du domaine (Aussois, St François Longchamp et Valloire)
 - de créer une liaison « par le haut » au sein d'un domaine existant (Val Cenis)
 - soit par des liaisons « par le haut » entre domaines existants (Albiez-Karellis et Valmeinier-Valfréjus)

Ces UTN concernant les DSA **s'inscrivent donc dans le respect des objectifs du PADD.**

Il en est de même pour les projets d'UTN intégrant une dimension hébergement (Club Med de Valloire et Centre international du Vélo à St Jean) dont la réalisation apportera une réelle diversification de l'offre par des programmes non présents en Maurienne actuellement, haut de gamme avec services et fonctionnant été + hiver.

Le PADD vise également une **diversification de l'offre été et de fond de vallée**. Les UTN de création de l'itinéraire cyclable et du Centre international du Vélo répondent totalement à cet objectif.

8.4 ORIENTATION N° 5 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DES RESSOURCES LOCALES ET RENOUVELABLES

Les ressources naturelles du territoire de Maurienne sont inégalement exploitées. Le développement des énergies renouvelables sur le territoire passe par une exploitation raisonnée et coordonnée de l'ensemble des ressources.

Le SCoT porte une ambition forte concernant la réduction des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables. Le DOO vise un développement des énergies renouvelables dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés par le TEPOS Maurienne. L'adaptation du mix énergétique favorisera les ressources actuellement sous exploitées (solaire, bois, géothermie) et non fossiles. Ces ressources naturelles peuvent permettre d'accroître l'indépendance énergétique et contenir la facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire.

Plusieurs mesures du DOO accompagnent cet aspect du projet politique tel que le développement de l'urbanisation en lien avec les transports collectif, le recours au renouvellement urbain et aux opérations d'amélioration de l'habitat, la construction de logements neufs performants. Le DOO demande l'exemplarité des collectivités.

Les orientations relatives à la gestion des déchets ont pour objet d'accompagner les politiques en faveur de la responsabilisation individuelle et du tri sélectif. Elles permettent aussi le développement de la méthanisation avec des complémentarités à trouver entre les déchets des collectivités et les déchets agricoles.

Le Pays de Maurienne est parcouru par plusieurs cours d'eau dont le principal est l'Arc qui a creusé la vallée. Ces cours d'eau ont un régime torrentiel.

Le territoire est soumis aux risques naturels spécifiques à la montagne : risque d'avalanches de mouvements de terrain (glissements, éboulements, coulées de boue, retrait/gonflement des argiles) et risque sismique.

Les conséquences de ces phénomènes sont prises en compte pour les futures constructions. Le DOO préserve les zones d'expansion des

crues, incite les communes à limiter la constructibilité dans les zones d'aléas pour les risques d'avalanches et les risques miniers.

Le DOO vise une réduction des nuisances sonores et olfactives sur le territoire en éloignant les secteurs d'urbanisation des principales sources d'émission : autoroute A43, industries, ICPE agricoles, carrières, déchetteries...

9 Défi 3 : habiter une « vallée-métropole-rurale alpine », accessible

La Maurienne a connu une forte baisse de sa population au début du 20^{ème} siècle puis dans les années 1970, contrairement à d'autres territoires touristiques de montagne en Rhône-Alpes. **Depuis une décennie, la population totale est quasi stable**, mais il existe de fortes disparités territoriales. Porte de Maurienne et Canton de la Chambre, en entrée de vallée, connaissent ainsi un rythme de croissance élevé soutenu à plus de 80 % par l'apport migratoire. Cœur de Maurienne Arvan, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanoise connaissent pour leur part des rythmes inverses et un solde migratoire déficitaire sur les trois principaux pôles urbains de Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane pourtant les mieux dotés en services.

L'ambition est de **retrouver une attractivité démographique et résidentielle qui concerne l'ensemble du territoire**, permettant aux populations actuelles de s'y maintenir (les jeunes, les familles, les personnes âgées) et à d'autres populations de s'y installer. Environ 200 nouveaux habitants pourraient ainsi être accueillis annuellement, permettant à la Maurienne d'atteindre **45 800 habitants d'ici 2030**. Cet objectif est atteignable dans un environnement régional porteur, en lien avec les projets de développement économique d'intérêt Maurienne ou local, les chantiers du Lyon-Turin, le développement touristique et les projets de requalification urbaine prévus, ces derniers nécessitant toutefois un temps de préparation et des impacts différés.

Lors des ateliers de concertation pour l'élaboration du diagnostic et l'identification des besoins, la reconquête des centres-bourgs équipés et desservis, la promotion de nouvelles formes d'habitat et la maîtrise des extensions urbaines pour préserver les paysages agricoles et

¹ Val-d'Arc, commune nouvelle issue de la fusion d'Aiguebelle et de Randens au 1^{er} janvier 2019

naturels sont apparues comme une priorité majeure pour **renouveler l'attractivité du territoire**, les villages stations pâtissant de la saisonnalité des commerces et services.

C'est pourquoi le projet du Pays de Maurienne propose un concept de vallée-métropole-rurale, alpine, solidaire, accueillante et accessible, territoire vécu au quotidien par tous et dans son intégralité, de ses portes et jusqu'à ses sommets. Ce projet propose de conforter une **armature urbaine multi polarisée et organisant les fonctions commerciales**, en rapport avec l'occupation, l'étendue, le relief de la vallée et les nouveaux modes de vie et d'habiter. De **nouvelles pratiques d'urbanisme sont à promouvoir**, privilégiant le nécessaire renouvellement urbain en centres bourgs, concrétisant la transition énergétique, prenant en compte les risques et nuisances dans un souci de prévention et protection, renforçant une **mobilité intermodale, innovante et durable**.

9.1 ORIENTATION N° 1 : AFFIRMER ET STRUCTURER UNE ARMATURE URBAINE MULTIPOLARISÉE

Le DOO vise à affirmer une armature urbaine plus franchement multipolarisée et polarisée.

Cela nécessite donc de développer ou conforter **5 pôles de vie majeurs, dont celui principal de Saint-Jean-de-Maurienne** :

- Développer le pôle de Val-d'Arc¹, en entrée de vallée,
- Structurer le pôle de La Chambre, 2^{ème} agglomération de la vallée par son poids démographique,
- Conforter et affirmer le pôle principal de Saint-Jean-de-Maurienne, notamment à l'échelle de la vallée

- *Conforter les pôles de Modane et Saint-Michel-de-Maurienne en amont de la vallée*

L'objectif est d'apporter une qualité de vie et de services aux habitants, aux entreprises et aux touristes des bassins de vie et de la vallée dans son ensemble.

Est dénommé pôle de vie majeur l'ensemble urbain composant une agglomération au sens de la continuité du bâti. Ces agglomérations sont intercommunales, à l'exception de Val-d'Arc, commune nouvelle. Ils sont concernés, de manière plus ou moins prononcée, par 5 grands objectifs :

- *un développement urbain et économique privilégié, par rapport aux autres bourgs de la vallée, pour construire une armature urbaine davantage polarisée*
 - *la nécessité d'améliorer leur image, pour refonder leur attractivité et celle de la Maurienne.*
 - *la nécessité du renouvellement urbain, pour recycler des espaces en friche ou sous utilisés et éviter l'étalement urbain*
 - *la prise en compte des gares ferroviaires, en tant que support de multi mobilité et dont les abords sont à valoriser, jusqu'à une distance de 1 km, voire 2 km pour les pôles de vie les plus importants dotés de transports collectifs urbains*
 - *la complémentarité fond de vallée / montagne : service aux habitants et aux touristes, complémentarités touristiques et fonctionnelles.*

A défaut de PLU communautaire valant PLH (Programme Local de l'habitat), un projet partagé doit être étudié et formulé à leur échelle. Pour Val-d'Arc, commune nouvelle, ce projet peut être contenu dans un PLU communal ou intercommunal, le volet habitat restant intercommunal.

Le DOO prévoit également de conforter des petits pôles urbains, dits **pôles relais**, répondant ou devant répondre aux besoins quotidiens des habitants en complément des pôles de vie majeurs. Ils constituent un niveau intermédiaire de l'armature urbaine entre pôles de vie et villages. Ils sont situés en fond de vallée ou en montagne, certains

disposent d'une gare, leurs fonctions économiques sont variables, leur niveau de service est généralement incomplet, certains sont également supports de stations.

Il s'agit :

- *soit de pôles relais existants : Epierre, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Sorlin-d'Arves (support de station), Valloire (support de station), Aussois (support de station), Val-Cenis (commune nouvelle et support de station).*
- *Soit d'un pôle relais à structurer : Aiton compte tenu de la présence d'activités (centre pénitentiaire, parc Arc-Isère) et de la venue prévisible d'emplois (extension Arc-Isère).*

Ces pôles relais visent les mêmes objectifs que les pôles de vie majeurs en matière de développement résidentiel, de réhabilitation et de renouvellement du bâti existant, de déplacement multimodal, de commerce de proximité, de services de santé, de loisirs, de desserte numérique, mais dans des volumes et proportions moindres.

En contribuant à un développement urbain multipolarisé, ils participent à la maîtrise de la dispersion de l'étalement urbain, de la consommation foncière sur le reste du territoire et des déplacements. Le troisième maillon de l'armature urbaine est composé des autres **bourgs, villages voire des stations**. L'accessibilité et le service à la population sont contraints par leur faible taille, parfois la saisonnalité, le relief et les infrastructures de communication, leur environnement à dominante naturelle et agricole. Leur développement est confirmé mais plus limité, davantage porté par des besoins locaux d'habitat et d'activités et leur lien aux pôles de vie doit être assuré.

Plusieurs de ces villages sont supports de stations, leur développement est alors davantage porté par le tourisme et la saisonnalité plus marquée.

9.2 ORIENTATION N° 2 : DECLINER PAR SECTEUR L'AMBITION DEMOGRAPHIQUE ET RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE.

Le SCoT s'inscrit dans la perspective d'atteindre 45 800 habitants en 2030 et de conforter une évolution urbaine davantage polarisée et multi polarisée. Ces deux objectifs sont étroitement imbriqués pour :

- enrayer le déclin démographique et la dégradation des villes et bourgs de fond de vallée (dégradation patrimoniale, paysagère et socio-économique), notamment en amont de La Chambre
- réorienter la périurbanisation au profit de projets urbains adaptés aux besoins des habitants actuels et futurs et plus vertueux en matière de consommation foncière et de déplacement.

Les objectifs démographiques de + 200 habitants par an en moyenne, **se déclinent ainsi par EPCI** (5 à ce jour). Ils reposent sur :

- en entrée de vallée (Porte de Maurienne et Canton de La Chambre), le maintien d'une dynamique positive, davantage portée par l'arrivée de nouveaux ménages et les actions de développement économique local, et un développement davantage centré sur les pôles de vie.
- en amont de vallée (Coeur de Maurienne-Arvan, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne-Vanoise), un renversement de tendance, c'est à dire une progression démographique consécutive à une période de baisse démographie grâce à un développement économique local plus soutenu, porté par les chantiers du Lyon-Turin, le développement touristique, les actions de développement économique local, et les projets de requalification urbaine prévus.

Les perspectives démographiques par EPCI sont à prendre en compte pour évaluer les besoins de production de résidences principales.

Il s'agit d'un solde estimé, résultant des variations du solde naturel et du solde migratoire, impliquant des mouvements démographiques

plus conséquents : naissances/décès, arrivées/départs de ménages, décohabitation et desserrement au sein des ménages, vieillissement de la population.

Les **besoins en logement** qui en découlent sont déclinés également par EPCI. Ces secteurs sont relativement différents en termes de situation, de structure urbaine ou de structure démographique.

Les perspectives de stabilité démographique nécessitent de produire des logements pour :

- accompagner la réduction de la taille moyenne des ménages, de 2,17 à 1,99 personnes par ménage en moyenne en 2030, et l'accroissement correspondant du nombre de ménages nécessitant une résidence principale (décohabitation) ;
- remplacer les résidences principales amenées à disparaître, devenant vacantes, secondaires voire détruites (renouvellement du parc).

Les perspectives d'accroissement démographique nécessitent en plus de produire de nouvelles résidences principales pour accompagner la progression du nombre de ménages liée à la démographie, et au solde migratoire positif notamment, mais cela ne représente qu'une part minoritaire du besoin de construction.

Ces soldes résultent bien évidemment de mouvements positifs ou négatifs plus conséquents au sein du parc de logement : nombreux départs et arrivées de ménages sur une période donnée, parcours résidentiel au sein des logements existants.

La progression de la vacance bien que ralentie, va se poursuivre, tout comme la création de résidences principales par subdivision de grands logements ou par changement de destinations de logements ou de bâtiments, notamment dans les secteurs disposant d'un parc de grands logements ou d'un hébergement touristique importants.

Le renouvellement urbain va concerner prioritairement les centres bourgs et centres villes, notamment ceux des pôles de vie de Modane, St Jean de M. ou Val d'Arc. Les sites concernés seront ré-urbanisés avec un différé probable de 4 à 5 ans en moyenne, impactant principalement la seconde période du SCOT (2025-2030).

La construction de **380 logements par an** est ainsi estimée nécessaire pour répondre aux enjeux d'adaptation du parc aux besoins (295 par an) et à la progression démographique (85 par an)

	2006-2012	2016-2030	
Ménages	+130 par an	+ 195 par an	Accélération de la progression
Nb de personnes par ménage	2,17 (en 2012)	1,99 (en 2030)	Poursuite de la diminution
Dont décohabitation	120 par an	110 par an	Lié à la taille moyenne des ménages
Dont démographie	10 par an	85 par an	Reprise démographique après baisse récente
Logements vacants	120 par an	90 par an	Ralentissement de la progression : Impact du PIG habitat et autres politiques locales
Logements disparus	60 par an	95 par an	Elevé mais nécessaire (renouvellement urbain)
TOTAL	310 par an	380 par an	

Les besoins par EPCI tiennent compte de leur diversité en termes de situation, de structure urbaine ou de structure démographique.

	2006-2012	2016-2030	
Porte de Maurienne	89 par an	65 par an	Solde migratoire ralenti
Canton de La Chambre	57 par an	55 par an	Solde migratoire ralenti
Cœur de Maurienne Arvan	44 par an	85 par an	Renouvellement urbain notable
Maurienne Galibier	50 par an	75 par an	Renouvellement urbain notable
Haute Maurienne Vanoise	68 par an	100 par an	Renouvellement urbain notable
Total Maurienne	310 par an	380 par an	

Au sein de chaque EPCI, les objectifs de constructions sont répartis entre pôles de vie, pôles relais et autres bourgs, en augmentant la part affectée aux pôles de vie : la part de construction dans le pôle de vie varie de 40% pour Val-d'Arc dans Porte de Maurienne à 68% pour Saint-Jean-de-Maurienne dans Cœur de Maurienne-Arvan.

Au sein du parc de logements, le **logement locatif social** présente plusieurs intérêts pour le territoire et les habitants en permettant

notamment leur parcours résidentiel et une réponse aux demandes sociales :

- les loyers sont réglementés et des aides au logement sont possibles ;
- ils sont destinés aux personnes ou ménages de tout âge ne dépassant pas des plafonds de ressources, ou ayant une activité professionnelle discontinuée, ce qui ne permet ni l'accès au parc privé, ni l'accession à la propriété ;
- ils sont nécessaires entre autres à l'accueil d'actifs ou de ménages en rupture sociale ou familiale ;
- leur vocation est celle d'un habitat principal, empêchant tout changement de vocation ou de destination, à l'inverse d'un logement privé qui peut devenir secondaire ou rester vacant par convenance ou pour raison personnelle.

En Maurienne ce patrimoine a été massivement produit par le passé, dans un contexte qui a profondément muté : disparition d'emplois liés à la frontière ou à la défense, diminution d'emplois industriels. Parallèlement, la demande et le besoin ont évolué au profit d'une offre de qualité, tant en collectif qu'en individuel, et de logements de taille moyenne voire petite.

Aussi, les prescriptions visent à maintenir ou à développer une mixité suffisante de l'habitat, de manière différenciée selon les secteurs et l'armature urbaine du territoire, en priorisant les pôles de vie, puis les pôles relais, où une production neuve doit être relancée, notamment à l'occasion des opérations de renouvellement urbain qui seront conduites.

Dans les autres bourgs et stations, les réalisations sont possibles au cas par cas en priorisant la réhabilitation de bâtisses existantes.

9.3 ORIENTATION N° 3 : PROMOUVOIR UN URBANISME PRIVILEGIANT LE RENOUVELLEMENT URBAIN, ECONOMISANT LE FONCIER ET PARTICIPANT A LA TRANSITION ENERGETIQUE.

Les besoins fonciers résultent des besoins de construction et des densités d'urbanisation recherchées, cette densité étant associée à :

- la qualité de l'urbanisation, prenant en compte le cadre de vie urbain ou villageois et la qualité des espaces publics
- la diversité des besoins, une densité moyenne permettant plusieurs réponses en matière d'habitat : individuel, individuel groupé, maisons de bourgs, habitat intermédiaire, petit collectif, collectif urbain...

Une densité optimale, variable selon le niveau d'armature urbaine (moyenne de 50 à 15 logements par ha permettant une diversité de réponse), sera recherchée au moyen de règles locales d'urbanisme au voisinage des gares jusqu'à 1 ou 2 km de distance et sur des tènements stratégiques ou de taille significative : secteurs dotés d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), tènements libres ou mutables de plus de 1 500 m².

Si une densité optimale est recherchée globalement dans ces périmètres ou secteurs stratégiques, une densité réaliste sera prise en compte pour dimensionner le foncier nécessaire à l'échelle de la commune ou du territoire intercommunal : de 40 à 12 logements par ha selon l'armature urbaine.

En matière d'habitat, **le besoin foncier est estimé à 15,3 ha pour 380 logements à construire par an**, dont 40% dans les pôles de vie. 20% minimum devront correspondre à du renouvellement urbain, ce qui porterait le besoin de foncier libre à 19 ha par an, préférentiellement en dents creuses et si nécessaire en extension. Le DOO propose un exemple illustré de prise en compte des dents creuses pour déterminer les extensions d'une enveloppe urbaine, le cas échéant

L'offre foncière ainsi déterminée doit se positionner par rapport à la consommation foncière passée des 10 dernières années (artificialisations mesurées sur la période 2006-2016) :

- 31 ha artificialisés par an entre 2006 et 2016 (10 ans),
- dont 57 % pour l'habitat, soit environ 18 ha par an

Compte-tenu de l'ambition démographique et résidentielle du projet de territoire, cet objectif de consommation foncière marque bien un ralentissement de la consommation et une optimisation foncière en rapport avec la réalité géographique du territoire : une vallée alpine, un fond de vallée contraint, des sols plans rares et non renouvelables et des usages multiples à concilier (agricole, protection, activités...).

Le DOO comprend une répartition de ces objectifs de consommation foncière par EPCI et selon le niveau de l'armature urbaine. Mais, à défaut de PLU ou PLH communautaire, c'est l'estimation indicative des besoins fonciers par commune qui sera prise en compte pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Ce sera aux PLU d'évaluer et de justifier la rétention foncière éventuelle pour dimensionner l'offre foncière.

Pour optimiser le foncier et engager les nécessaires opérations d'urbanisme de gare et de renouvellement urbain, le DOO demande également à ce que les **projets partagés des pôles de vie intègrent a minima** :

- un projet de renouvellement urbain, pour améliorer l'image de ces pôles et limiter la consommation de foncier libre
- un projet d'urbanisme de gare, situé à moins de 500 m de celle-ci, pour faciliter le recours du plus grand nombre aux transports collectifs et proposer de nouvelles formes bâties

En termes **de qualité de l'habitat**, le DOO comprend des prescriptions pour permettre les parcours résidentiels des ménages ou habitants résidant en Maurienne et à l'accueil de nouveaux ménages :

- la nécessaire réhabilitation et le maintien à niveau du parc existant, car la très grande majorité des emménagements se fait dans le parc existant (achat, location)
- le rôle de l'offre nouvelle en termes de diversification pour mieux répondre aux besoins et palier les manques
- le développement de nouvelles formes urbaines et des constructions neuves ou réhabilitées économes en énergie, soutenant la transition énergétique et réduisant la précarité énergétique

Le DOO prévoit également des orientations pour relever le défi d'une **mobilité rurale, innovante et durable, intermodale** autour de gares (ferroviaires et routières) et des nœuds routiers stratégiques notamment dans les pôles de vie et pôles relais. L'objectif est de lutter contre l'autosolisme en favorisant les transports collectifs par rail ou route, l'autopartage, les modes doux et alternatifs.

Cet objectif doit s'accompagner du développement d'un réseau cohérent d'itinéraires cyclables structurants à différentes échelles (centralité, unité urbaine intercommunale, quartiers de ville, bourgs, stations), connecté à un réseau cyclable d'intérêt Maurienne (de fond de vallée, ramifié jusqu'aux cols mythiques) également à vocation de loisirs, sport et tourisme.

9.4 ORIENTATION N° 4 : ORGANISER LES FONCTIONS COMMERCIALES SUR LA VALLEE DE LA MAURIENNE, EN COHERENCE AVEC L'ARMATURE URBAINE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES ET SOCIETALES.

Pour rappel, les activités commerces dans le SCoT Maurienne sont définies par ce qui nécessite une autorisation d'exploitation commerciale (AEC).

La Maurienne a fait le choix de ne pas élaborer de DAC (document d'aménagement commercial). Pour autant le projet intègre une

cartographie qui traduit les localisations préférentielles telles que définies dans le projet.

La Maurienne a choisi d'exclure la restauration des activités commerces.

La société du XXI^{ème} siècle connaît des évolutions fortes et rapides, voire même de vrais bouleversements, dans les pratiques de consommation : retour en centre-ville ; e-commerce ; circuits courts ; conjugaison offre commerciale et services ; offre commerciale et culturelle... Il ne s'agit plus simplement d'un acte « simple » d'achat mais de tout un ensemble de services, de fonctions voire même de valeurs qui s'intègrent à cet acte. La Maurienne n'échappe pas à ces changements profonds.

Globalement, le territoire montre un fonctionnement commercial plutôt multipolaire, autour des bassins de vie, véritable appui pour une offre de commerce et de services de proximité. Les échanges, ou les coopérations avec les territoires périphériques restent peu ancrés dans l'économie et les activités de la Maurienne malgré une réelle proximité, notamment avec l'Italie. Cela n'empêche pas des échanges informels, que ce soit par exemple l'attractivité du marché de Turin pour toute la partie amont de la Maurienne, ou des liens culturels et historiques. Mais ces liens, ces échanges sont peu valorisés à ce jour.

L'appareil commercial en Maurienne présente **peu d'enjeux de renforcement quantitatif**, mais à l'inverse, des **enjeux importants en terme qualitatifs** notamment :

- Le **maillage territorial à l'échelle Maurienne est à consolider** avec des complémentarités à définir entre offre en cœur de ville et offre de périphérie. Le SCoT vise à garantir à la fois l'autonomie des pôles de vie majeurs et leurs complémentarités avec un enjeu spécifique sur St Jean de Maurienne (rayonnement et fonctions supérieures à conforter) et à assurer dans les pôles relais la satisfaction des besoins courants des habitants.
- A ce jour, les équipements commerciaux **contribuent peu à un aménagement durable du territoire et à une lisibilité de l'organisation urbaine** : insertion paysagère insuffisante, mitage commercial, densité faible des équipements...

- Les **flux de déplacement** restent également à optimiser
- **L'évolution des comportements et attentes** des consommateurs est à mieux prendre en compte dans l'espace public.

Les orientations stratégiques retenues par le SCoT en **matière de commerce** cherchent à articuler **armature urbaine et fonctions commerciales, à qualifier l'offre commerciale et à revitaliser celle de cœur de ville. Il y a en effet une interdépendance forte avec les objectifs de renouvellement urbain, véritable fil directeur pour ce défi 3.** La Maurienne est confrontée à une problématique cruciale de dévitalisation des centres, avec une vacance importante des locaux en centres bourgs, très liée à la déprise démographique sur plusieurs pôles urbains.

L'armature commerciale a été définie en prenant en considération les critères suivants :

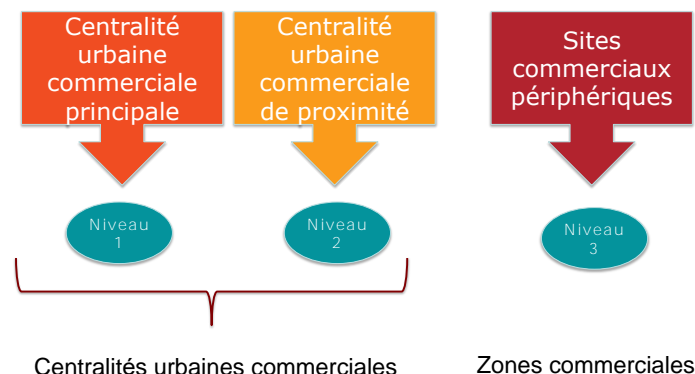
- Consolidation de l'armature urbaine Maurienne, fondamentale car elle assure transversalité et cohérence au projet SCoT.
- Renouvellement urbain avec renforcement des centralités
- Mixité et proximité des services, habitat, commerces
- Réduction de la consommation foncière et maîtrise des déplacements
- Densification du tissu urbain/revitalisation des centres bourgs
- Prise en compte des évolutions sociétales en cours, des modes de consommation, mutations, de l'environnement concurrentiel.

L'armature commerciale ainsi définie dans le projet Scot Maurienne permet dans le DOO de :

- déterminer les centralités urbaines principales, de proximité et les sites commerciaux périphériques.
- définir les localisations préférentielles et les principes d'implantations commerciales.

Pour traduire ces priorités, la surface de plancher (SP) constitue l'outil principal.

En synthèse, schéma de l'armature commerciale Scot Maurienne



9.5 ORIENTATIONS N° 5 : COMPOSER AVEC LES RISQUES, LES REDUIRE ET LIMITER LES NUISANCES

Le Pays de Maurienne est parcouru par plusieurs cours d'eau dont le principal est l'Arc qui a creusé la vallée. Ces cours d'eau ont un régime torrentiel et sont sujets à des inondations peu fréquentes mais violentes. Le territoire est soumis aux risques naturels spécifiques à la montagne : risque d'avalanche de mouvements de terrain (glissements, éboulements, coulées de boue, retrait/gonflement des argiles) et risque sismique.

Les conséquences de ces phénomènes sont prises en compte pour les futures constructions. Le DOO préserve les zones d'expansion des crues, incite les communes à limiter la constructibilité dans les zones d'aléas pour les risques d'avalanches et les risques miniers.

Le DOO réduit les nuisances sonores et olfactives sur le territoire en éloignant les secteurs d'urbanisation des principales sources d'émission : autoroute A43, industries, ICPE agricoles, carrières, déchetteries ...

10 Défi 4 : Organiser une gouvernance performante et ouverte

Malgré la diversité des « visages » de la Maurienne, la référence à « l'entité » Maurienne est très forte. La gouvernance territoriale s'appuie sur la mise en place depuis de nombreuses années du Pays Maurienne, aujourd'hui porté par un syndicat mixte.

L'existence du Syndicat Pays de Maurienne depuis 2000 a démontré l'intérêt d'un positionnement stratégique et opérationnel à cette échelle. L'ambition est **d'aller un peu plus loin dans la performance territoriale, de faire un pas de plus** pour améliorer la cohérence stratégique, l'efficacité des dispositifs et politiques publiques décidés par le territoire et/ou déclinées sur le territoire.

Lors des ateliers de concertation pour l'élaboration du diagnostic la très grande majorité des acteurs présents ont exprimé leurs attentes pour une coopération de projets plus large, plus organisée. Une des questions centrales soulevées par les acteurs locaux a été celle de la cohérence stratégique du projet de territoire à l'échelle Maurienne : la Charte de 2010 n'apparaît plus répondre aux attentes et besoins de coopérations actuelles.

Les acteurs soulignent une attente de coopération de projet qui se fonde sur une vision partagée de la Maurienne et qui garantisse ses spécificités, ses atouts tout en intégrant la complexité de sa géographie. La Maurienne est à la fois perçue comme un territoire avec une géographie contraignante mais également comme un territoire qui manque de taille critique et d'une organisation territoriale lisible pour développer une stratégie (économique, touristique, mobilités ou...) et une marque identitaire.

C'est ainsi que le projet du Pays de Maurienne vise en premier lieu **à renforcer une gouvernance à l'échelle Maurienne**, en partie existante, **en impulsant une intercommunalité de projets et de services**, aussi bien en interne au territoire qu'en partenariat ou coopération avec les territoires voisins, y compris transfrontaliers.

Ce défi, transversal, est essentiel pour la portée, pertinence et opérationnalité du projet SCoT. C'est pourquoi il figure au PADD, même s'il ne se retranscrit pas directement au DOO.

11 Synthèse des principaux choix et objectifs du SCoT

